



Évaluation à mi-parcours du
Plan Climat Air Énergie Territorial
de Clisson Sèvre et Maine Agglo

2021-2024

www.clissonsevremaine.fr

SOMMAIRE

<i>Edito de Jean-Guy Cornu, Président de Clisson Sèvre Maine Agglomération</i>	<i>p 4</i>
<i>Edito de Didier Meyer, Vice-Président délégué au climat et à la transition énergétique</i>	<i>p 5</i>
<i>Préambule</i>	<i>p 6</i>
Le cadre réglementaire	p 6
Les enjeux de cette évaluation	p 6
<i>1- Le rappel du PCAET de Clisson Sèvre Maine Agglo</i>	<i>p 7</i>
<i>2- Les évolutions réglementaires et les évolutions de contexte depuis la fin de la rédaction du PCAET</i>	<i>p 10</i>
Les évolutions réglementaires depuis la fin de la rédaction du PCAET en 2020, et son articulation avec les documents-cadres	p 10
Le contexte depuis l'adoption du PCAET	p 12
Les évolutions au sein de Clisson Sèvre Maine Agglo	p 13
<i>3- Le bilan des indicateurs</i>	<i>p 16</i>
Préambule sur les données	p 16
Zoom par secteur d'activité	p 19
Zoom par type d'énergie	p 22
Le bilan global tous secteurs confondus au regard des objectifs du PCAET	p 24
Les polluants atmosphériques	p 25
La production d'énergies renouvelables sur le territoire	p 27
<i>4- Le bilan du plan d'action du PCAET</i>	<i>p 30</i>
<i>5- Gouvernance et perspectives</i>	<i>p 48</i>
Le bilan du rôle de coordinateur	p 48
Les moyens humains et financiers	p 48
Bilan global des freins et leviers à l'action locale	p 49
Les 3 ans à venir du PCAET actuel	p 50
Les perspectives et évolutions du prochain PCAET	p 50

EDITO DE JEAN-GUY CORNU, PRESIDENT DE CLISSON SEVRE MAINE AGGLO



Transformer notre territoire pour un avenir durable

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité, ses impacts sont visibles à l'échelle de notre planète et jusque sur notre territoire. Face à ces constats, pas de tergiversations mais des engagements.

Des engagements à agir concrètement et à notre échelle pour limiter nos impacts et nous adapter aux effets du changement climatique. C'est l'objectif du Plan climat air-énergie territorial approuvé en 2021. Un plan d'actions concret, adapté aux réalités de notre territoire, qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations énergétiques et augmenter la production d'énergies renouvelables. De ce Plan Climat, l'Agglomération en a fait un Projet de territoire qui confirme nos engagements et priorise les actions à déployer. S'il est trop tôt pour mesurer l'impact concret de nos actions, notre Plan climat est bel et bien en marche et de

nombreuses actions se sont concrétisées.

A travers notre Plan climat, nous transformons en profondeur notre territoire et la manière d'y vivre pour poursuivre notre développement tout en préservant notre environnement, notre cadre de vie et nos ressources. Élus, entreprises, habitants, nous avons tous et toutes un rôle à jouer.

EDITO DE DIDIER MEYER, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU CLIMAT ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE



Agir, impulser et mobiliser

Lancé en 2021 et conçu pour une période de 6 ans, nous dressons aujourd’hui un premier bilan de notre Plan climat. Une étape essentielle pour mesurer l’état d’avancement de notre plan d’actions, en réorienter certaines, ajuster nos indicateurs, maintenir et amplifier la dynamique enclenchée sur le territoire.

Ce bilan à 3 ans révèle un territoire qui s’est mis en mouvement autour de la question climatique avec des actions menées à l’échelle intercommunale et communale. Signe de cette mobilisation, 39 actions, sur les 64 que compte le Plan Climat, ont été lancées. Aménagement de pistes cyclables, développement du transport collectif et du covoiturage, rénovation énergétique des bâtiments, optimisation des consommations

énergétiques, baisse des consommations de l’éclairage public, mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales, dans tous les domaines des projets ont été engagés, des travaux réalisés, des actions concrétisées, des réseaux d’acteurs constitués.

Si la prise de conscience et les volontés d’actions sont réelles, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. En matière de rénovation énergétique, de préservation de notre ressource en eau, d’énergies renouvelables, d’alimentation, nos actions doivent et vont s’intensifier.

Cette mobilisation créée durant ces premières années de mise en oeuvre du Plan climat est indispensable pour poursuivre le déploiement de notre plan d’actions. C’est en travaillant collectivement que nous pourrons atteindre nos objectifs pour construire un avenir durable.

PREAMBULE

POURQUOI CE BILAN ?

1. Le cadre réglementaire

Clisson Sèvre Maine Agglomération a adopté à l'unanimité son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en Conseil Communautaire du 21 mai 2021.

Ce document-cadre, réglementaire, fixe les grands objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables pour le territoire à horizon 2030 et 2050. Il comporte également la feuille de route à mener entre 2021 et 2027 pour se mettre sur la trajectoire de ces objectifs.

La réglementation relative au PCAET précise qu'après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Ce bilan à mi-parcours rend compte des résultats, de la mobilisation des territoires et du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs définis dans le PCAET. Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue.

2. Les objectifs de cette évaluation :

- Structurer le suivi annuel
- Visualiser l'état d'avancement des actions, et le niveau d'atteinte des objectifs à mi-2024, sur les 17 collectivités du territoire.
- Suivre la trajectoire des indicateurs au regard des objectifs inscrits au PCAET.
- Redynamiser la démarche PCAET auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : rendre compte et communiquer auprès des élus, des acteurs du territoires, des habitants.
- Analyser le fonctionnement de la gouvernance.
- Entamer les réflexions autour de la révision du PCAET en 2027.

LE RAPPEL DU PCAET DE CLISSON SEVRE MAINE AGGLOMERATION

La Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (loi LTECV 2015-992 du 17 août 2015) rend le Plan Climat Air Énergie Territorial obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, et fait des collectivités les coordinatrices de la transition énergétique sur le territoire en instaurant cette démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle.

L'écriture du PCAET de Clisson Sèvre Maine Agglo a essentiellement été réalisée en 2019, et s'est finalisée en 2020, pour une adoption en Conseil Communautaire en mai 2021.

Un PCAET a trois objectifs :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire les effets du changement climatique.
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante.
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques, et de production des énergies renouvelables

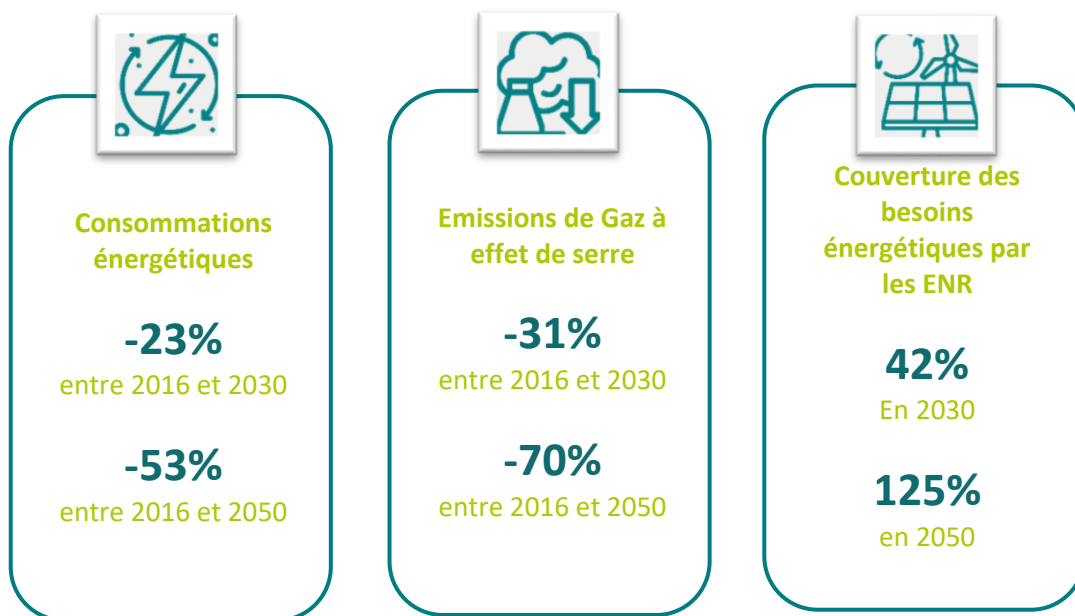
inscrites dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et la stratégie nationale bas carbone (SNBC, article 173 de la loi LTECV), le PCAET s'est appuyé sur un diagnostic du territoire, à partir de données antérieures les plus actualisées à l'époque soit l'année 2016. L'année 2016 a été le point de départ pour mettre en œuvre les objectifs-cibles à horizon 2030 et 2050, indiqués dans la stratégie du PCAET.

Lors de la validation de la stratégie du PCAET, les grands objectifs suivants ont été validés par Clisson Sèvre Maine Agglomération :

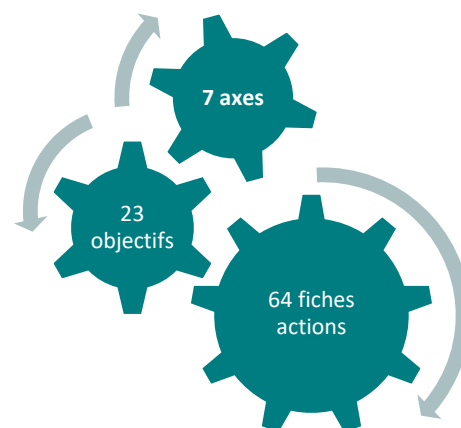
- **Une baisse des consommations énergétiques de 23% à horizon 2030 et 53% à horizon 2050.**
- **Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 31% à horizon 2030, et de 70% à horizon 2050.**
- **Une baisse des concentrations en divers polluants conformes aux objectifs nationaux du PREPA¹.**
- **Une production d'énergies renouvelables couvrant 42% des besoins à horizon 2030, et 125% des besoins à horizon 2050.**

¹ Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) fixe les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques anthropiques.

• **La stratégie énergétique à horizon 2030 et 2050 :**



Par la suite, l'élaboration du plan d'actions (mené en concertation avec les acteurs privés et publics du territoire) a proposé une mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, autour de 7 grands axes et 23 objectifs opérationnels, qui ont ensuite été déclinés en 64 fiches-actions, dont ce rapport va évaluer l'état d'avancement au chapitre 4.



- Les 7 grands axes du plan d'action



LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET LES EVOLUTIONS DE CONTEXTE DEPUIS LA FIN DE LA REDACTION DU PCAET

QUOI DE NEUF DEPUIS LA REDACTION DU PCAET EN 2019 ET SON ADOPTION EN 2021 ?

1. Les évolutions réglementaires depuis la fin de la rédaction du PCAET en 2020, et son articulation avec les documents-cadres :

- **Au niveau national**

La dernière version de la **stratégie nationale bas carbone** (SNBC2) adoptée par décret le 21 avril 2020 fixe la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050, en divisant par 6 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050



Le PCAET a été rédigé en 2019, finalisé en 2020, puis validé en 2021, sur la base des textes législatifs en vigueur lors de son écriture. Lors de ce travail d'évaluation, des évolutions législatives ont été identifiées, mais non prises en compte. Leur intégration aux objectifs stratégiques du PCAET se fera au moment de la révision du PCAET qui interviendra en 2027.

(le facteur 6), soit plus que ce qui a été adopté dans la stratégie du PCAET.

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE), adoptée également par décret le 21 avril 2020, fixe notamment des objectifs de réduction de consommation d'énergies fossiles primaire, et de consommation d'énergie finale à horizon 2023 et 2028.

La **loi Climat Résilience** promulguée le 22 août 2021 impose de nouvelles exigences sur les volets Air, Climat et Energie des PCAET. Les exigences de cette loi devront être pleinement intégrées à la révision du PCAET en 2027. Ainsi,

- L'article 19 impose, dans le plan d'action des PCAET, un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et des nuisances lumineuses.
- L'article 121 impose un renforcement des actions dans le volet Air, notamment pour les collectivités concernées par un PAQA (plan d'action de réduction des polluants atmosphériques).

- L'article 194 introduit la lutte contre l'artificialisation des sols dans le SRADDET, au travers du « ZAN » Zéro Artificialisation nette.
- La loi prévoit également un soutien à la production des énergies renouvelables, notamment avec son article 101 sur l'extension de l'obligation de végétalisation ou d'installation de panneaux photovoltaïque sur les toits et les parkings de certains bâtiments.

• Au niveau régional



La **loi d'accélération des énergies renouvelables, dite loi APER**, promulguée le 10 mars 2023, vise la planification du déploiement des ENR sur les territoires, en plaçant les communes au cœur de cette planification, par la définition de zones d'accélération. Bien que l'identification des zones d'accélération soit de compétence communale, ces zones sont rapportées à l'EPCI qui doit débattre de leur cohérence sur le territoire. Ces zones d'accélération pourront ensuite être intégrées aux documents d'urbanisme des communes (les PLU), via une procédure simplifiée.

La **loi AGEC** du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, introduit dans son article 58 une obligation nouvelle pour les acheteurs de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements. Les acheteurs publics doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20% et 40%). Cette obligation a été précisée par le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Les achats de fournitures sont les seuls concernés par le texte. Sont donc exclus de l'obligation les achats de travaux et les achats de services.

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire** a été adopté par le Conseil Régional les 16 et 17 décembre 2021. Pour rappel, le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET et prendre en compte ses objectifs. Le SRADDET a ainsi fixé des objectifs régionaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques, et de production des énergies renouvelables à horizon 2021, 2026, 2030 et 2050 plus ambitieux que ceux de notre PCAET.

Depuis juillet 2022, une procédure de modification du SRADDET est en cours pour intégrer le volet de la Loi Climat et Résilience traitant de la trajectoire territorialisée vers le Zéro Artificialisation Net (ZAN).

Ainsi, lors de la révision du PCAET en 2027, celui-ci devra se mettre en conformité avec les objectifs du SRADDET modifié, et intégrer les exigences concernant l'artificialisation des sols, la réduction des consommations énergétiques et gaz à effet de serre, et la production des énergies renouvelables.

• **Au niveau territorial**



Le **SCOT du Pays du Vignoble nantais**, couvrant les territoires de Clisson Sèvre Maine Agglo et de la Communauté de Communes Sèvre Loire est en cours de révision depuis 2021 pour une adoption fin 2024. La révision du PCAET en 2027 devra prendre en compte cette révision du SCOT.

Les PLU en communes sont à divers stades de révision ou de modification :

Commune	Procédure en cours	Etat d'avancement
Aigrefeuille	Modification	En cours
Boussey	-	-
Château-Thébaud	Révision	Finalisation
Clisson	Révision	Finalisation
Gétigné	-	-
Gorges	Révision	Procédure lancée
La Haye-Fouassière	Révision	Procédure lancée
Haute-Goulaine	Modification	Approuvé en juillet 2024
Maisdon sur Sèvre	-	-
Monnières	Révision	Finalisation
La Planche	Modification	En cours
Remouillé	Révision	Procédure lancée
Saint-Fiacre sur Maine	-	-
Saint-Hilaire de Clisson	Modification	Approuvé en mars 2024
Saint-Lumine de Clisson	Modification	En cours
Vieillevigne	Modification	En cours

2. Le contexte depuis l'adoption du PCAET

• **Un contexte de crise sanitaire**

La pandémie de 2020, et ses confinements, ont plongé le territoire de force dans une réduction significative de ses émissions de gaz à effet de serre liés aux transports. Son impact se voit clairement sur les indicateurs (cf chapitre 3). Seul le secteur du transport a été touché par cette diminution des émissions en 2020. Cette expérience montre la marche à franchir pour entamer une diminution substantielle des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

• **La géopolitique et la crise énergétique**

La guerre en Ukraine démarrée en février 2022 a mis en difficulté la France et l'Europe sur leurs approvisionnements en énergies fossiles, montrant leur vulnérabilité. Cette crise, accentuée par un nombre important de réacteurs nucléaires en maintenance en 2022, a engendré une augmentation des coûts des énergies, et généré un changement de comportement vers la sobriété de tous les publics : habitants, entreprises, collectivités. Le bilan des indicateurs en chapitre 3 s'arrête hélas à fin 2022 (données disponibles). Il sera intéressant de suivre ce tendancier « sobriété » sur les résultats 2023 lorsqu'ils seront disponibles.

• **La prise de conscience du changement climatique**

La multiplication des aléas climatiques estivaux comme hivernaux a fait du changement climatique une préoccupation chez de plus en plus de citoyens. Les communes et l'Agglomération sont à l'écoute de ces attentes sociétales.

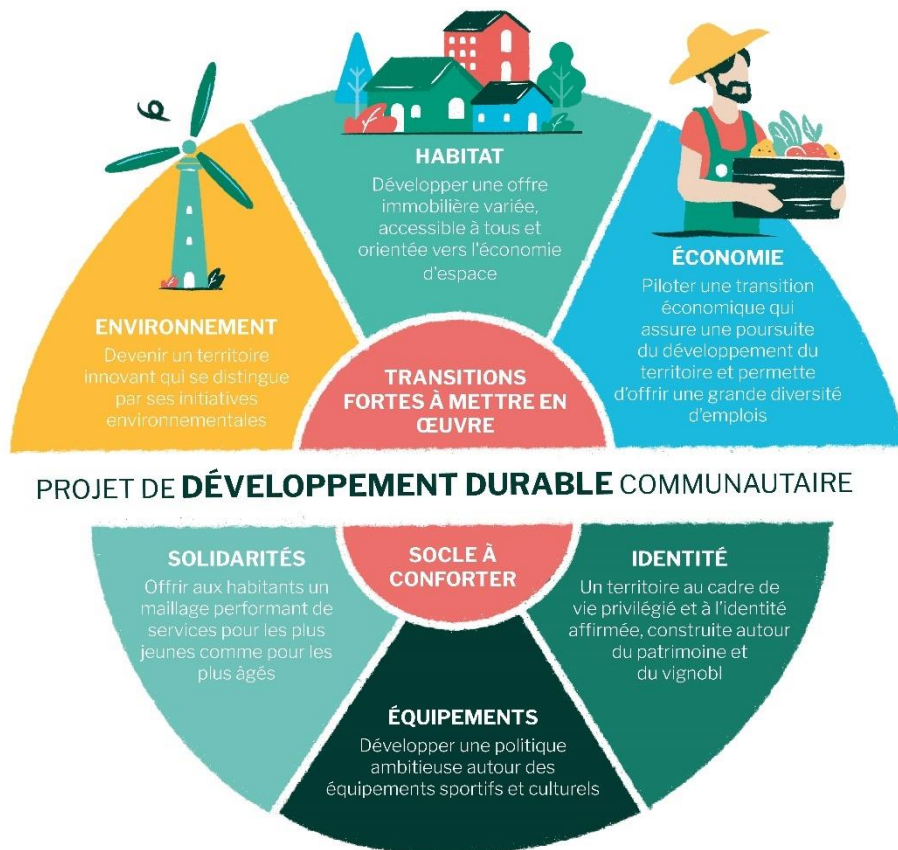
3. Les évolutions au sein de Clisson Sèvre Maine Agglo

- **Le Projet de territoire :**

En septembre 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a finalisé et présenté son Projet de Territoire auprès des élus du territoire.

Ce projet politique est avant tout un programme d’actions structuré qui repose sur 2 piliers : conforter notre cadre de vie, nos offres de service, et engager le territoire sur le chemin des transitions énergétiques, écologiques, sociétales, économiques. Ce second pilier a largement été élaboré sur la base du PCAET.

Il est structuré autour de 6 enjeux :



Au cœur de ces enjeux, il y a tous les sujets qui touchent au quotidien des habitants et au développement du territoire : logements, transports, alimentation, entreprises. Plus d’une cinquantaine d’actions ont été identifiées, parmi lesquelles nous pouvons citer :

L’aménagement de pistes cyclables, des aides pour la rénovation énergétique et l’adapation des logements, le développement des énergies renouvelables, la construction de logements.

- **Les prises de compétence autour du cycle de l'eau :**



L'Agglo exerçait déjà la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et Assainissement non collectif avant 2020. Dans le cadre de la loi NOTRe, au 1er janvier 2020, l'agglomération assume désormais de nouvelles compétences. Les compétences de la communauté d'agglomération sont aujourd'hui les suivantes en matière de cycle de l'eau :

- l'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- les eaux pluviales urbaines

Depuis 2020, un service « Cycle de l'eau » a été spécifiquement créé pour gérer et exercer ces compétences sur le territoire de l'agglomération.

- **La rédaction d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA):**



(composteurs partagés à Clisson)

Clisson Sèvre Maine Agglo est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontaire de prévention des déchets.

A la suite d'un 1^{er} plan de prévention (2011-2016), l'Agglo a continué à développer des actions de prévention sur le territoire (animations scolaires, compostage individuel, ateliers de sensibilisation, événements, etc.) jusqu'à aujourd'hui hors d'un cadre structuré.

Afin de se conformer au cadre légal en vigueur et avec pour priorité la prévention des déchets, l'Agglo a décidé d'élaborer son PLPDMA pour la période 2024-2030 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles actions. Le plan d'action devrait être validé fin 2024.

- **Les mobilités : d'un Plan global de déplacements vers une Stratégie des mobilités**



En tant que communauté d'agglomération et Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Clisson Sèvre Maine Agglo a adopté en 2020 un Plan Global de Déplacement (PGD), document stratégique de planification des déplacements tous modes à l'échelle du territoire. En 2023, l'Agglo a complété son engagement par l'adoption d'une stratégie mobilités. Ses objectifs :

- diversifier l'offre de mobilités,
- faciliter l'intermodalité des déplacements,
- prioriser les trajets domicile-travail

- **La stratégie de développement économique**

Initié en 2021 et validé en mars 2023, le schéma de développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes de manière à définir une stratégie prospective en matière de développement économique, afin de mettre en œuvre des actions en prenant en considération les grands enjeux du territoire et les impératifs écologiques.

L'enjeu principal de la stratégie de développement économique est de proposer une feuille de route en matière de développement économique sur la période 2023-2030 permettant de :

- Définir et promouvoir un schéma d'accueil des entreprises
- Mettre en œuvre des outils pour favoriser le développement des entreprises du territoire
- Définir une stratégie foncière économique cohérente à l'échelle de l'agglo
- Identifier des actions permettant de développer l'emploi
- Développer une stratégie de marketing territorial
- Développer un écosystème en s'appuyant sur les atouts du territoire

La stratégie économique de l'agglomération repose sur 5 orientations :

- La prise en compte des impératifs environnementaux
- Un positionnement économique affirmé
- L'accueil et le développement des entreprises
- Un écosystème favorable à l'accueil de tous les actifs
- La rencontre entre l'offre et la demande d'emploi

LE BILAN DES INDICATEURS

OU EN EST-ON DE NOS OBJECTIFS ?

1. Préambule sur les données

L'exercice de bilan du PCAET se heurte à certaines limites. En effet, la périodicité et la date de parution de certains indicateurs rendent parfois impossible le fait d'avoir des données récentes, obligeant alors à analyser une donnée antérieure au Plan Climat. De plus, la méthodologie de calcul de ces données évolue d'année en année, rendant les comparaisons difficiles.

Il faut convenir également que certaines actions de « long court » ne peuvent attester d'un résultat précis au bout de seulement 3 ans.

- **Inventaire BASEMIS® :**

Les données de consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, émissions de polluants atmosphériques et production d'énergie renouvelable sont aujourd'hui incontournables pour l'élaboration des plans et programmes territoriaux : PCAET, PLU, PDU (plan de déplacements urbains), PPA (plan de protection de l'atmosphère), SRADDET, etc.

Depuis 2010, Air Pays de la Loire, l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) des Pays de la Loire, réalise en ce sens l'inventaire régional BASEMIS®. Cet inventaire est mis à jour tous les deux ans (sur l'année N-2) pour assurer le suivi des indicateurs climat-

air-énergie tout en assurant une mise à jour des méthodologies et des données d'entrée correspondant à l'état de l'art, pour l'ensemble des années inventoriées.

La version de BASEMIS® utilisée ici est la 7^{ème} version, en vigueur à la date de rédaction de ce rapport, avec les années 2021 et 2022 au stade « estimées ». La méthode de calcul utilisée pour le diagnostic de 2016, BASEMIS® V5, diffère de celle utilisée pour cette évaluation : BASEMIS® V7. A chaque nouvel inventaire, les évolutions méthodologiques sont répercutées sur les années précédentes afin de limiter les biais méthodologiques au sein d'un même jeu de données.

La mise à jour du diagnostic réalisé ici tient donc compte des années 2021 et 2022 (mais dont les résultats ne sont qu'estimatifs). 2022 étant la 1^{ère} année de mise en œuvre effective du PCAET, les résultats annoncés sont donc essentiellement la conséquence d'une évolution tendancielle.

- **Le contexte climatique et socio-économique**

Les variations de climat :

Les variations pluriannuelles des consommations d'énergie et des émissions des GES, en particulier pour les secteurs résidentiel et tertiaire, sont dépendantes des conditions climatiques. En l'occurrence si l'hiver est doux, les consommations de chauffage seront moindres.

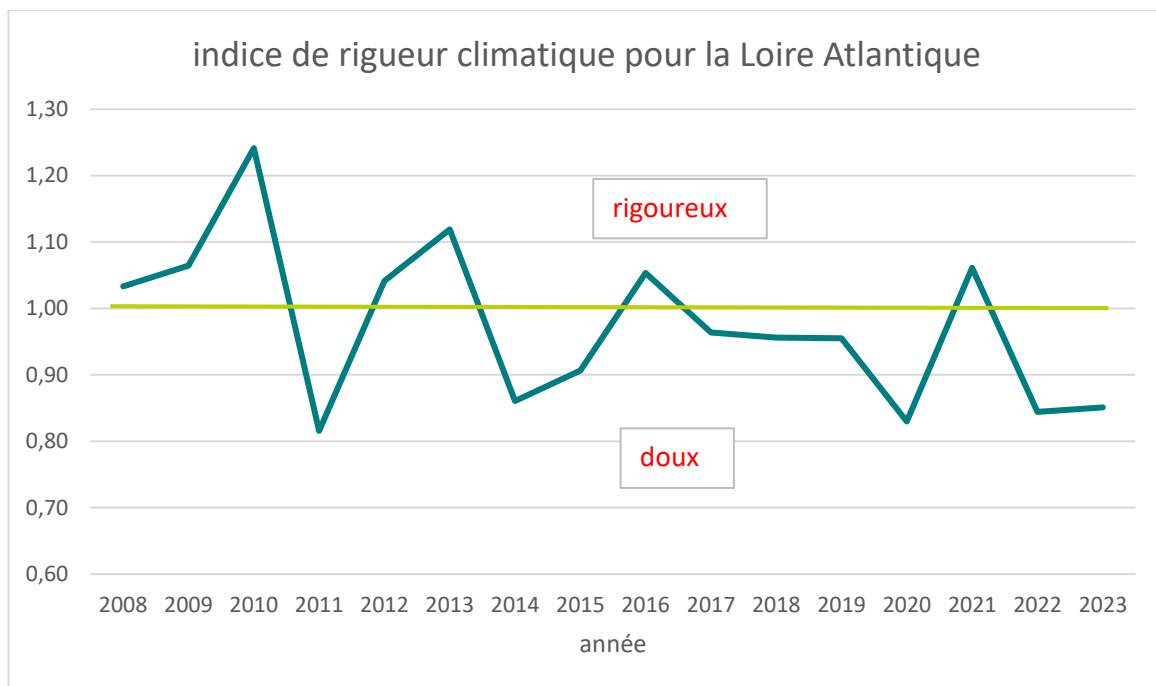
Les données BASEMIS® sont corrigées du climat, contrairement aux objectifs du PCAET.

Pour mesurer les progrès d'efficacité énergétique, il faudrait pouvoir comparer les consommations à « climat constant ».

Les variations de rigueur du climat sont calculées à partir des données de température de Météo France, selon la méthode des DJU (Degré Jour Unifié).

L'indice de rigueur climatique pour le département de Loire Atlantique, calculé à partir de données depuis 1996, évolue selon le graphique ci après.

Il est à noter que depuis 2014, nous assistons essentiellement à des hivers doux. L'hiver 2016, celui du diagnostic du PCAET, était un peu plus rigoureux.



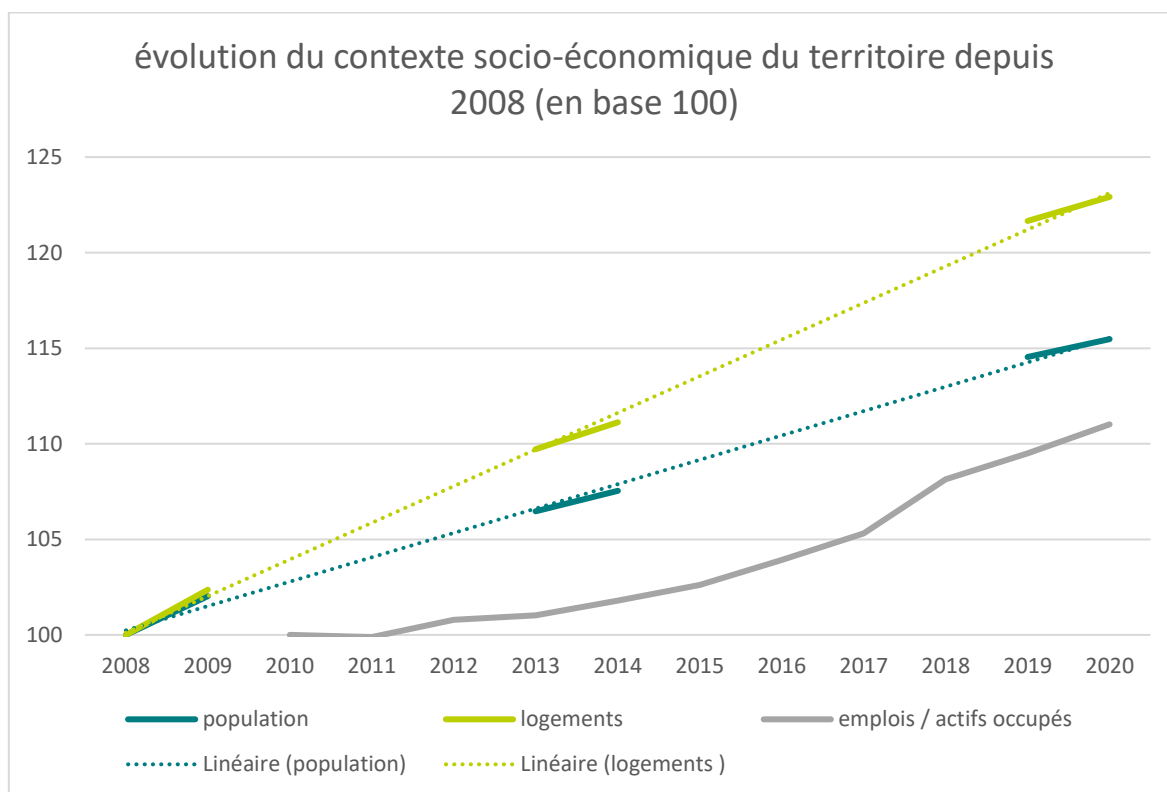
Source : statistiques.developpement-durable.com

L'évolution du contexte socio-économique :

Les données sur la population et l'habitat ne sont accessibles qu'aux périodes de recensement. Nous ne disposons donc pas de données au-delà de 2020, c'est-à-dire antérieures à l'approbation du PCAET.

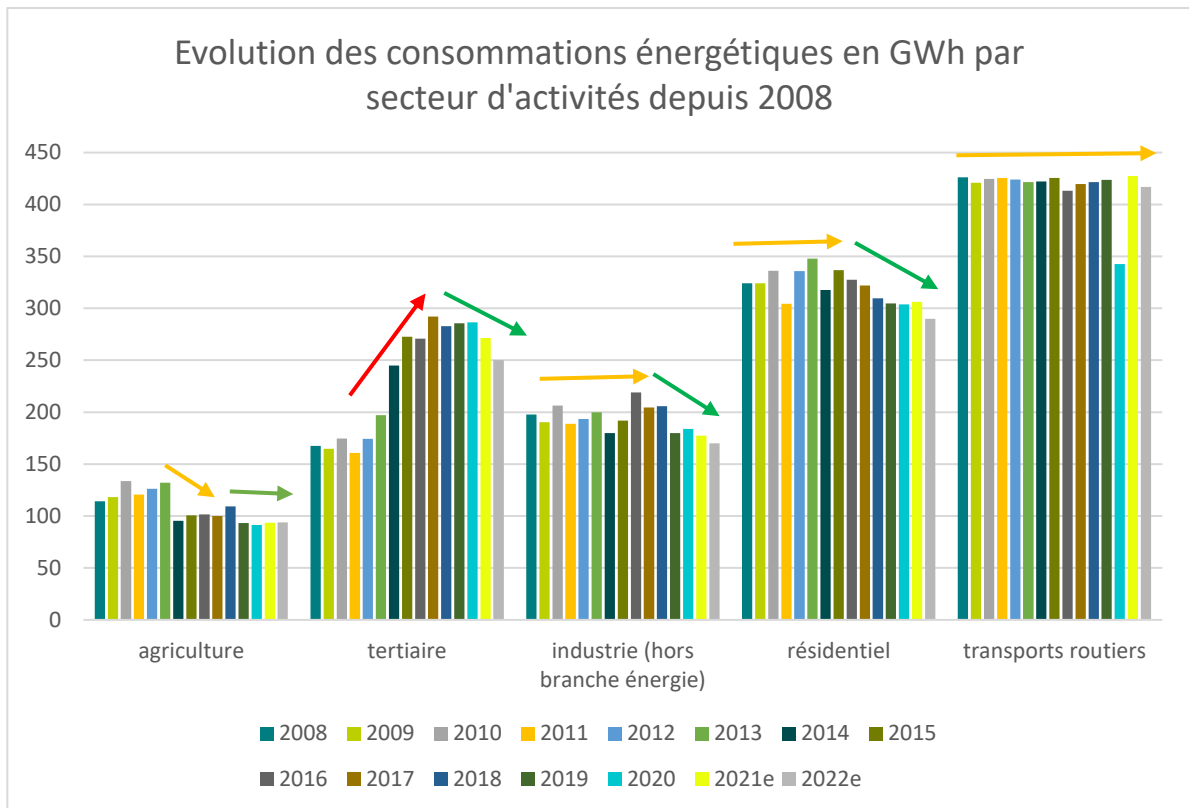
Le territoire connaît une croissance démographique soutenue, qui se traduit dans l'augmentation du nombre de logements (supérieure à la croissance démographique du fait des familles monoparentales), ainsi qu'une économie dynamique par la création d'emplois.

Notons que les ambitions du PCAET en termes de réduction des consommations d'énergie, d'émission des GES et de production d'énergies renouvelables, ont été fixées en valeur absolue, sans tenir compte de l'évolution démographique ou économique dynamique du territoire.

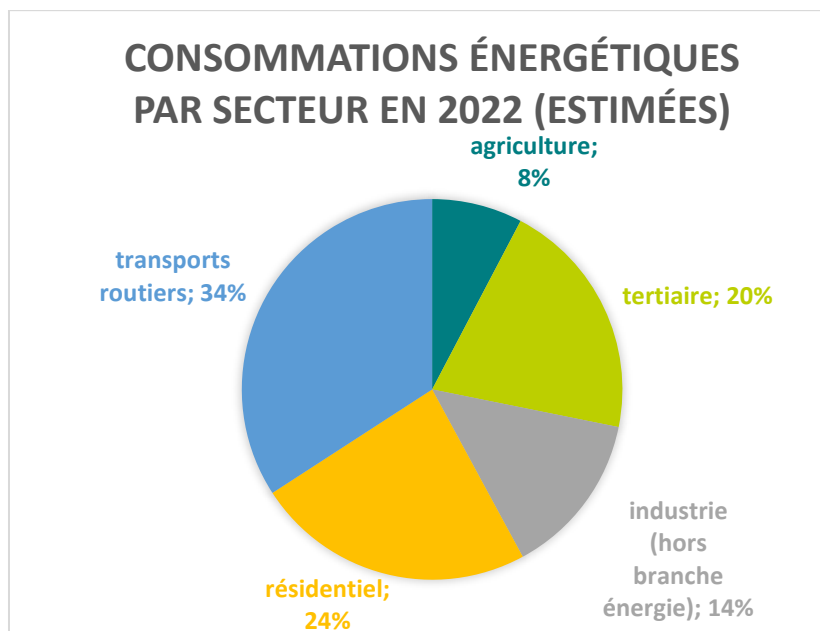


Source INSEE

2. Zoom par secteur d'activité :

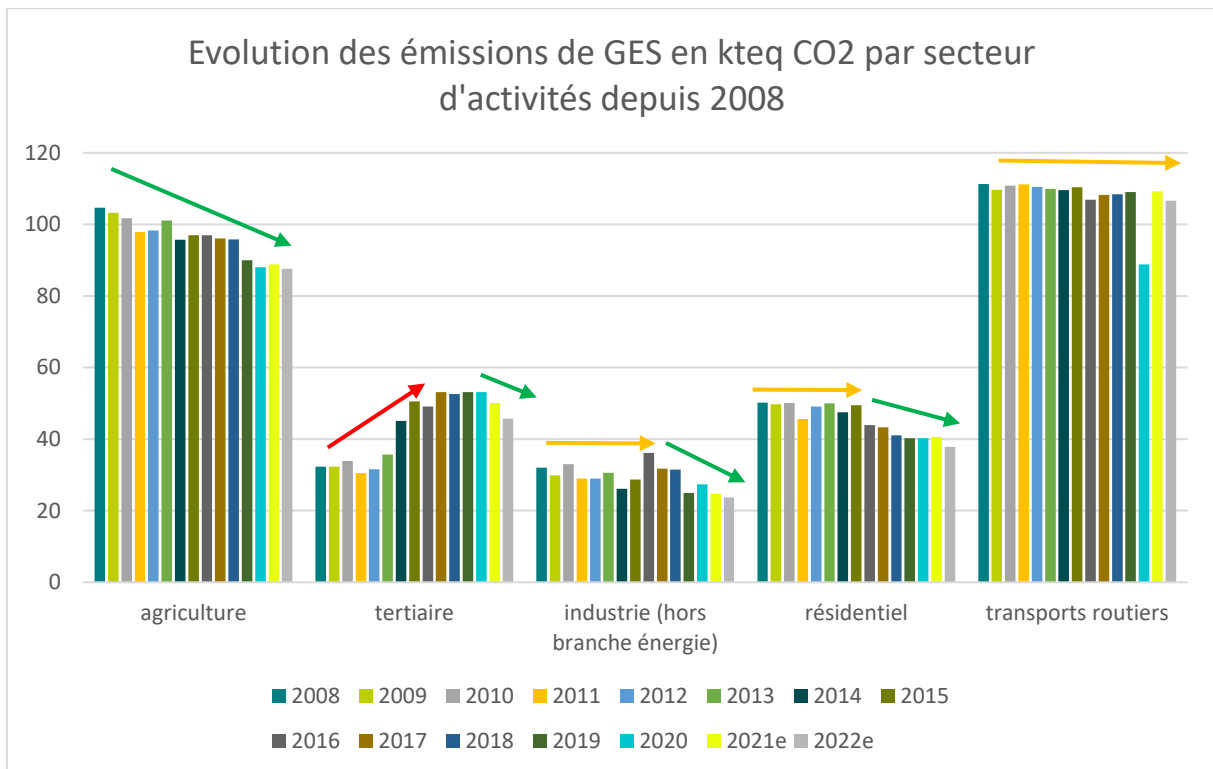


Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



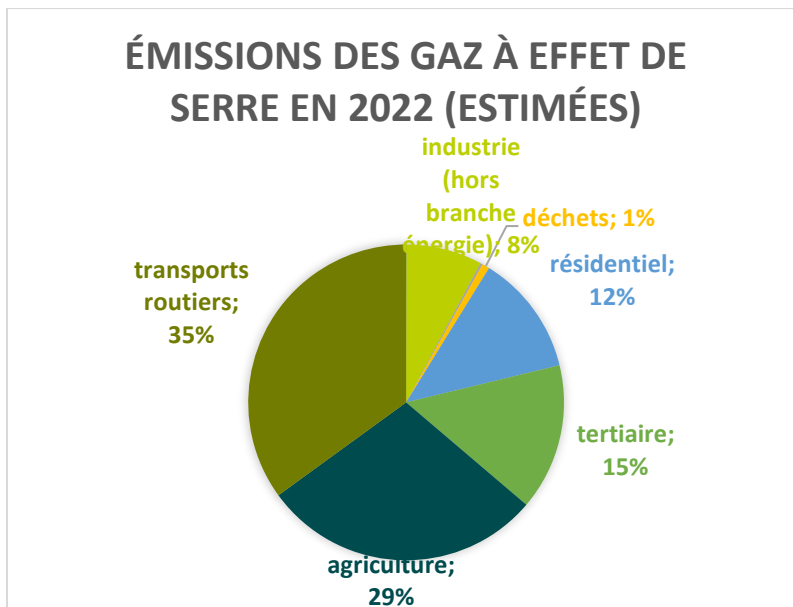
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

La répartition de la consommation d'énergie par secteur évolue peu par rapport à 2016. Le transport routier reste le 1^{er} consommateur, devant le résidentiel. Le changement de calcul de BASEMIS® V7 place le secteur tertiaire en 3^{ème} place des consommateurs.



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Donnée en kteq CO2 : kilo tonne équivalent CO2



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Les répartitions des émissions de GES par secteur sont globalement les mêmes qu'en 2016. Le secteur tertiaire a pris de l'importance dans le recalcul des données 2016 avec la nouvelle version de BASEMIS® V7

- **Le secteur agricole :**

Ce secteur est le seul à décorrélérer consommations d'énergies, et émission des gaz à effet de serre à cause de la prédominance des CH₄ et N₂O dans les émissions de gaz à effet de serre dûes aux activités d'élevage et à l'usage d'engrais sur notre territoire. Les réductions des émissions de GES ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs du PCAET. Cette réduction des émissions de GES observée depuis 2008 est due à 2 facteurs : d'une part à une diminution du cheptel, notamment bovin, et d'autre part à une diminution des surfaces agricoles.

- **Le secteur tertiaire :**

Le secteur tertiaire est constitué d'un grand nombre d'activités regroupées en huit branches :

- les bureaux,
- les cafés-hôtels-restaurants,
- les commerces,
- les établissements associés au transport (gares...),
- l'habitat communautaire (dont les prisons),
- les établissements de sport, loisirs, culture et équipements collectifs,
- les établissements de santé et d'action sociale,
- les établissements d'enseignement scolaire

Ce secteur entame une diminution de ses consommations énergétiques et émissions de GES depuis 2021.

- **Le secteur industrie (hors branche énergie)**

L'année de référence 2016 correspond à une année particulièrement haute en consommations d'énergies et émissions de GES ; les objectifs en termes de % par rapport

à 2016 sont donc un peu faussés. Depuis 2018 nous observons une diminution de ses consommations énergétiques et émissions de GES.

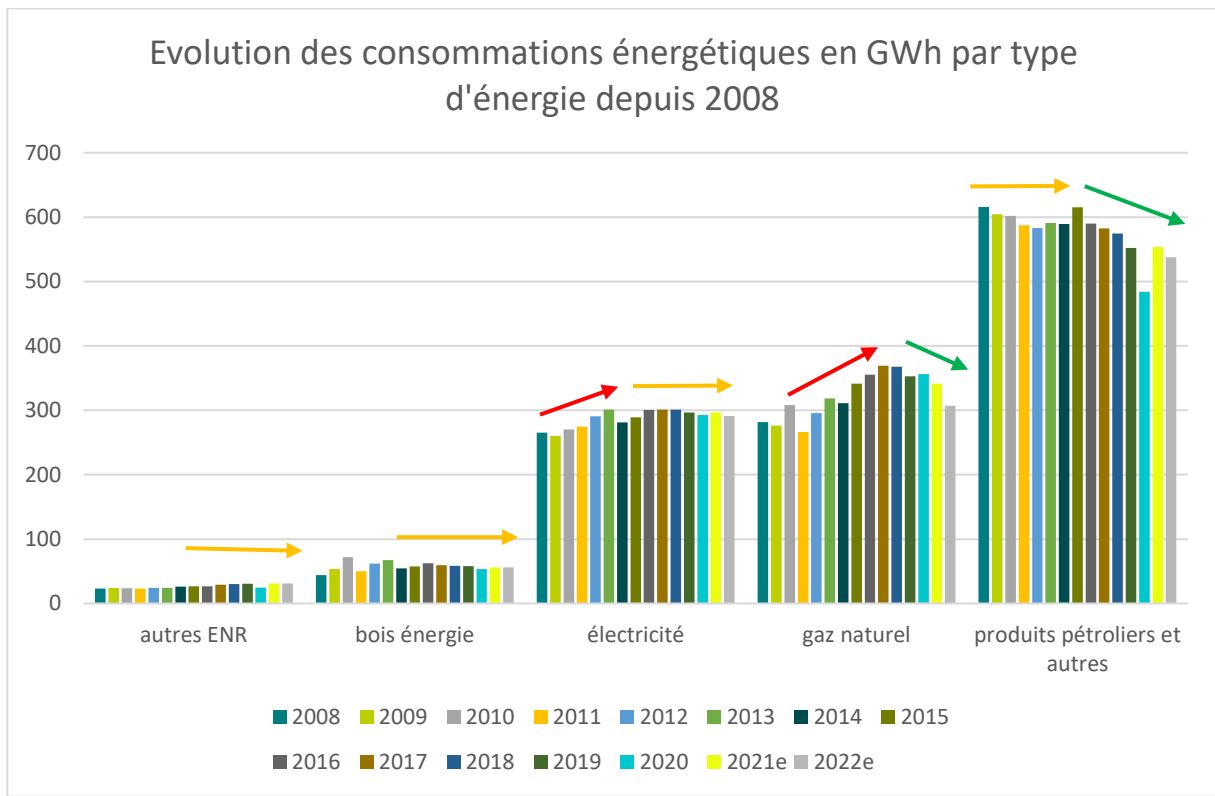
- **Le secteur résidentiel :**

Le secteur résidentiel entame une diminution de ses consommations énergétiques et émissions de GES depuis 2016. Cette diminution vient essentiellement d'une moindre utilisation des produits pétroliers. Le tendancier est conforme aux attendus du PCAET, et ce malgré une hausse du nombre de résidences sur le territoire. On note une petite inflexion de la courbe en 2021, hiver plus rude.

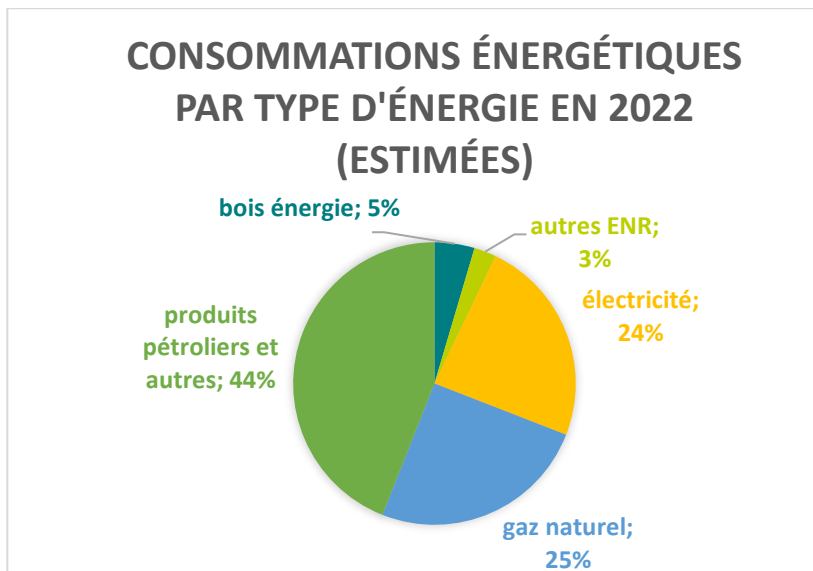
- **Le secteur du transport routier**

Le secteur transport routier comporte : les bus et cars, les deux-roues, les poids lourds, les véhicules utilitaires légers, les voitures particulières, et l'utilisation de composés fluorés. Il est le seul secteur à avoir connu une forte diminution en 2020 du fait des confinements mais les consommations sont reparties à la hausse ensuite. C'est le seul secteur à ne pas diminuer tendanciellement de manière significative. Ni les consommations énergétiques, ni les émissions de GES ne sont conformes aux objectifs du PCAET.

3. Zoom par type d'énergie

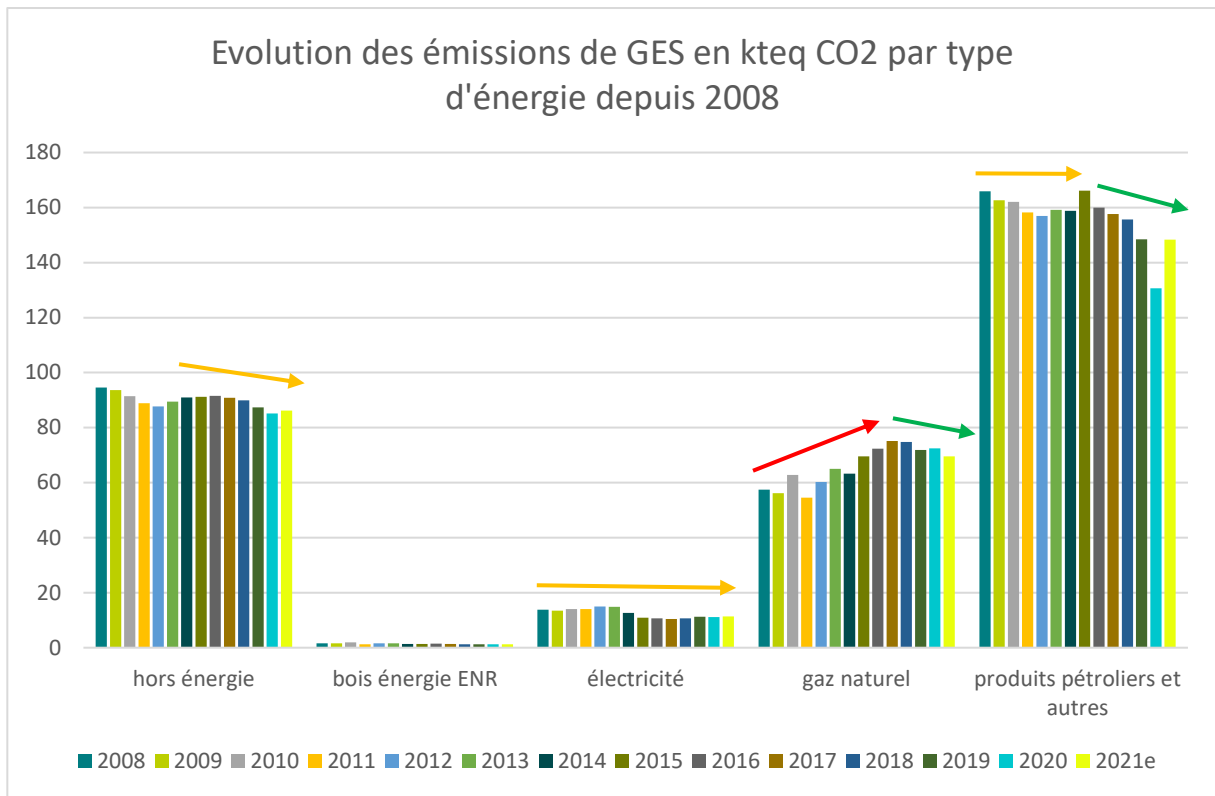


Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



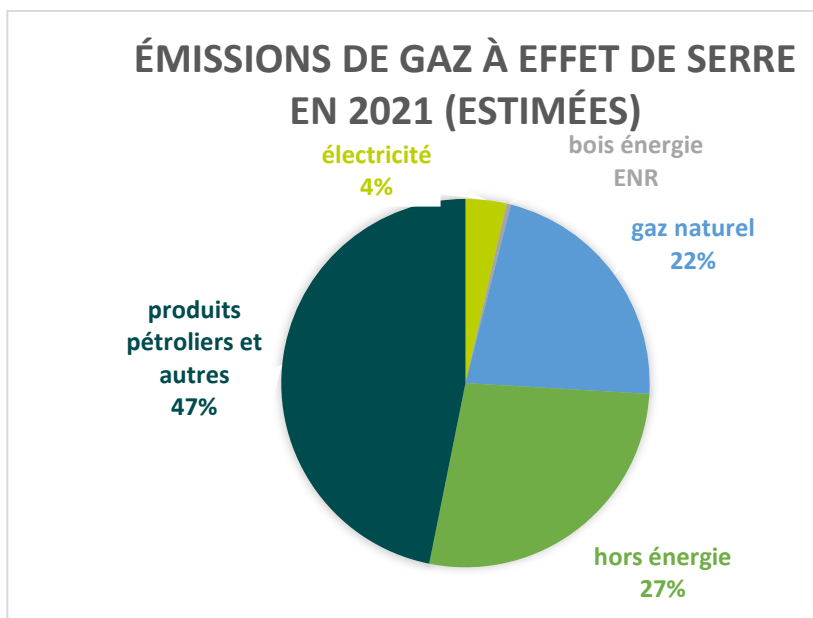
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

La répartition des consommations énergétiques par type d'énergie n'évolue pas par rapport au précédent état des lieux de 2016, avec un recours toujours massif aux énergies fossiles



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

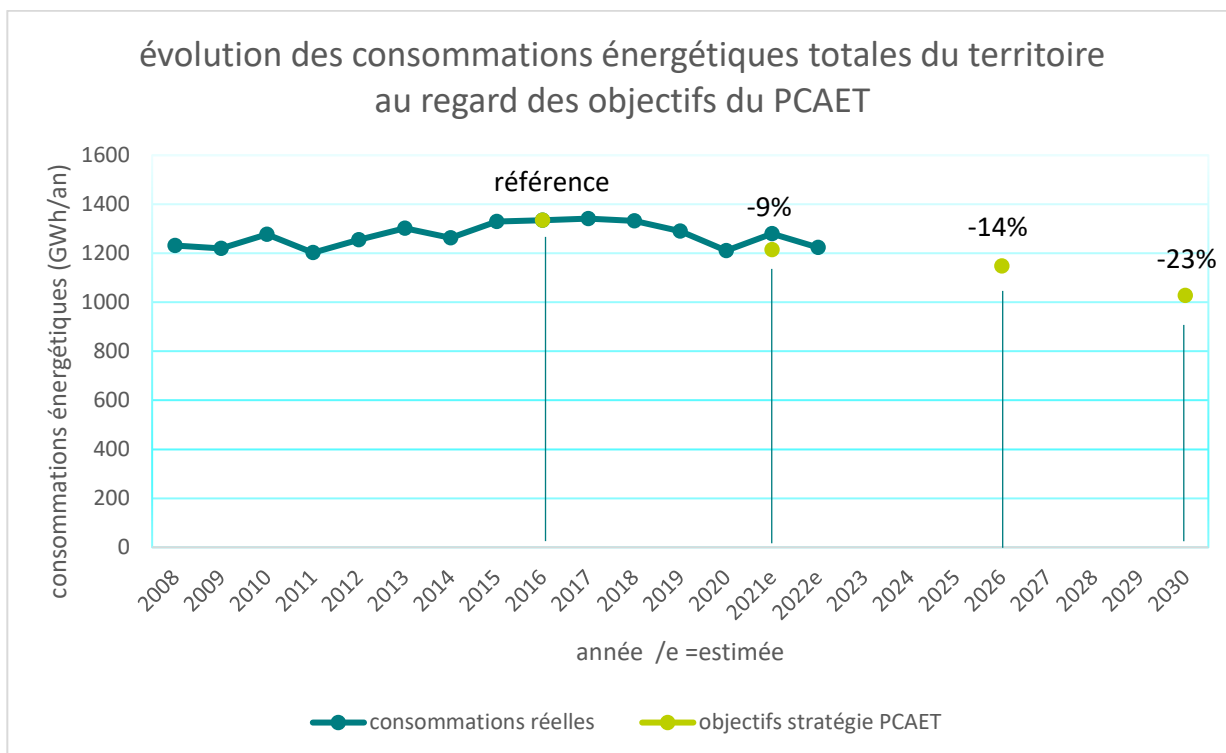
Donnée en kteq CO2 : kilo tonne équivalent CO2



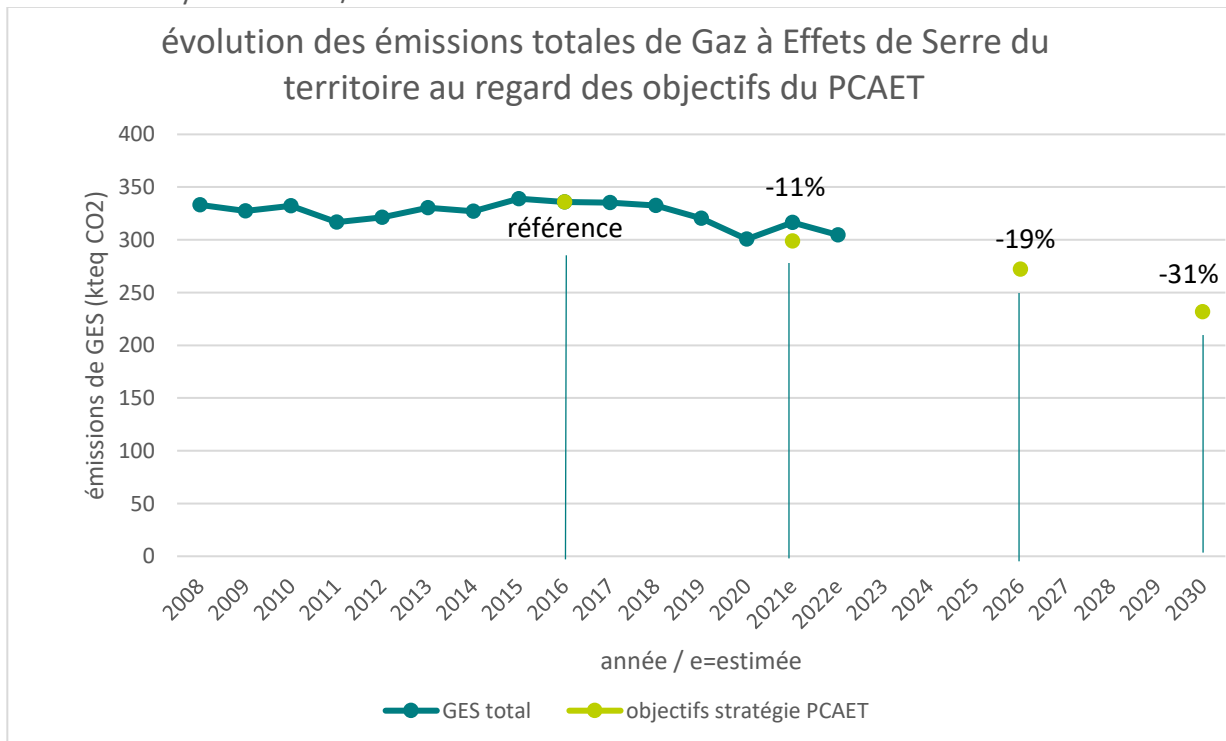
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Les répartitions des sources des gaz à effet de serre sont exactement les mêmes qu'en 2016, le « hors énergie » étant très essentiellement dû au secteur agricole.

4. Le bilan global, tous secteurs confondus, au regard des objectifs du PCAET :



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

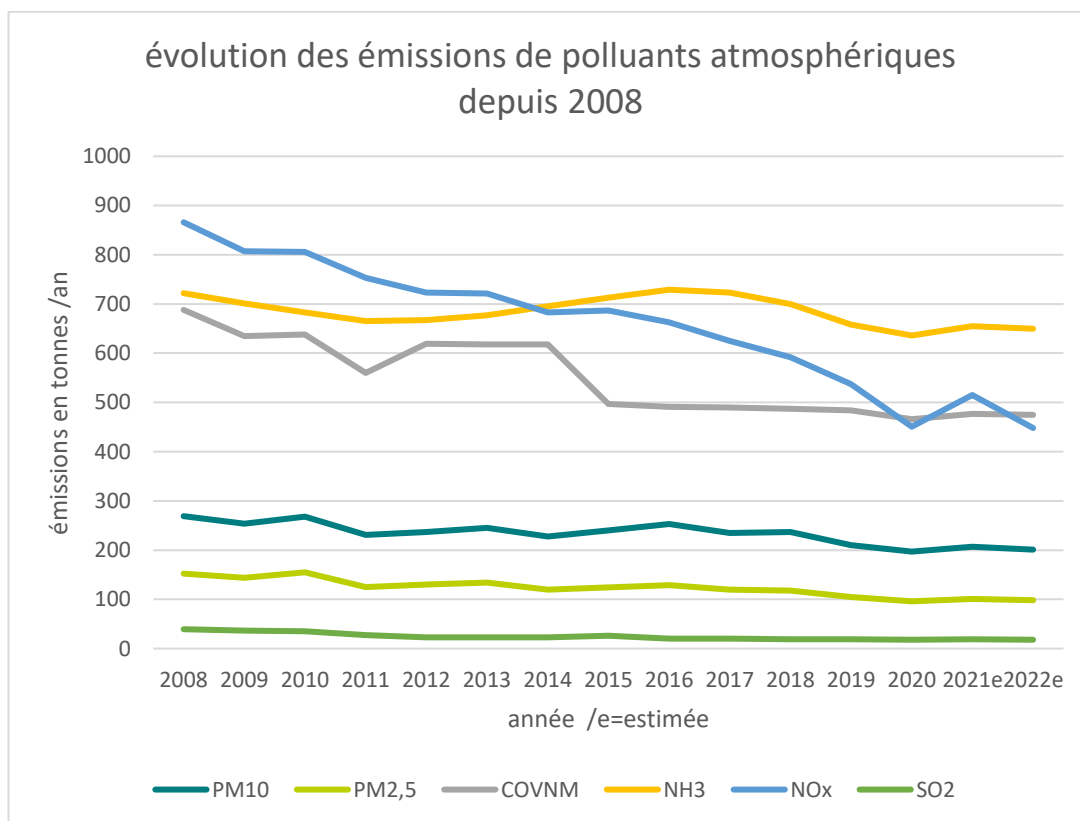


Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Avec des consommations énergétiques très majoritairement en provenance des énergies fossiles, la diminution des GES est entièrement corrélée à celle des consommations d'énergie, tous secteurs confondus.
 Les secteurs : du résidentiel, du tertiaire, de l'industrie, et de l'agriculture, ont entamé une

diminution dont le tendancier est dans l'ensemble conforme aux attentes du PCAET en 2021, et ce malgré une dynamique croissante d'évolution des résidences et des emplois. Seul le secteur du transport ne baisse pas. Etant le plus gros contributeur en termes de consommations d'énergies et d'émissions de GES, son impact se répercute sur le bilan global.

5. Les polluants atmosphériques



Source : Air Pays de la Loire



Le territoire ne possède aucune station de mesure de qualité de l'air. Les stations les plus proches sont situées à Nantes (Bouaye et la Bouteillerie en centre-ville), et Cholet. Les résultats annoncés ici sont donc des extrapolations.

Les émissions de tous les polluants atmosphériques sont à la baisse depuis les années 2008, excepté le NH₃ qui a connu un rebond dans les années 2016.

- **Le dioxyde de soufre (SO₂)**

Les émissions de Dioxyde de soufre, essentiellement portées par le résidentiel, atteignent les objectifs du PREPA*.

Les émissions ont fortement diminué grâce à la diminution de la teneur en soufre des combustibles et celle de la consommation des combustibles fossiles lourds (charbon, fioul lourd). *(Source Air Pays de la Loire)*

- **Les oxydes d'azote (NO_x) :**

Les oxydes d'azote proviennent essentiellement du secteur routier. Malgré des émissions de GES dans ce secteur qui ne baissent pas, les émissions de NO_x sont sur une pente sans cesse décroissante depuis 2008, sans pour autant atteindre les objectifs du PREPA.

Les émissions de NO_x diminuent significativement de façon tendancielle grâce au renouvellement du parc, aux véhicules à pots catalytiques et à l'entrée en vigueur des normes EURO. *(Source Air Pays de la Loire)*

- **L'ammoniac (NH₃) :**

L'évolution des émissions d'ammoniac est directement liée à l'activité agricole :

- Effluents d'élevage (bovins, volailles, porcins, ...)
- Utilisation d'engrais azotés pour les cultures.

Les émissions sont conformes aux objectifs du PREPA.

- **Les composés organiques volatils non méthaniques (COV NM)**

Sur le territoire, les émissions de COV NM sont majoritairement issues de 2 secteurs ;

- Le résidentiel, avec la combustion de bois chauffage, et l'utilisation domestique de solvants et autres produits ménagers
- L'industrie, avec l'utilisation de solvants ou autres dérivés du pétrole.

Le tendancier n'est pas conforme aux objectifs du PREPA.

- **Les particules fines PM_{2,5} :**

L'évolution des émissions de PM_{2,5} dépend fortement de l'influence du climat sur l'utilisation du chauffage au bois dans le secteur résidentiel ainsi que des améliorations technologiques des appareils et de la qualité du bois. *(Source Air Pays de la Loire)*.

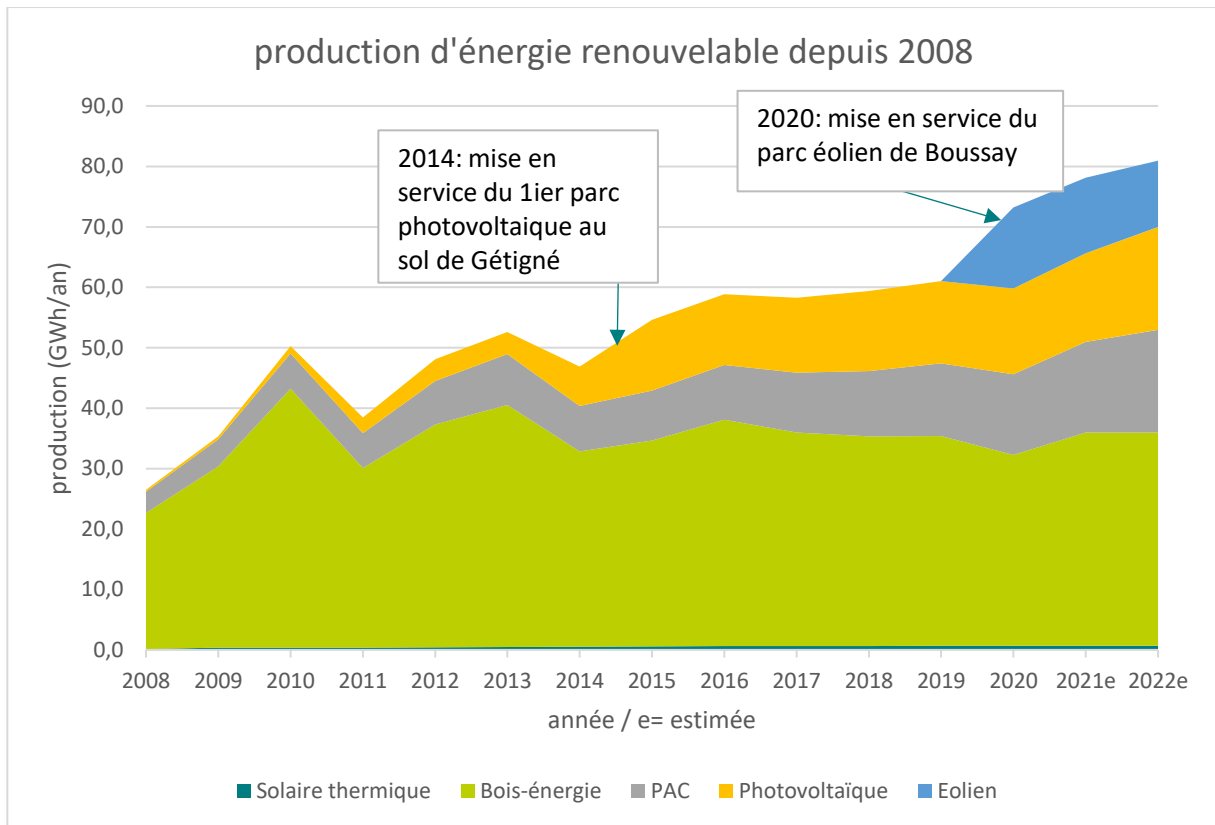
Le tendancier est conforme aux objectifs du PREPA.

- **Les particules fines PM₁₀ :**

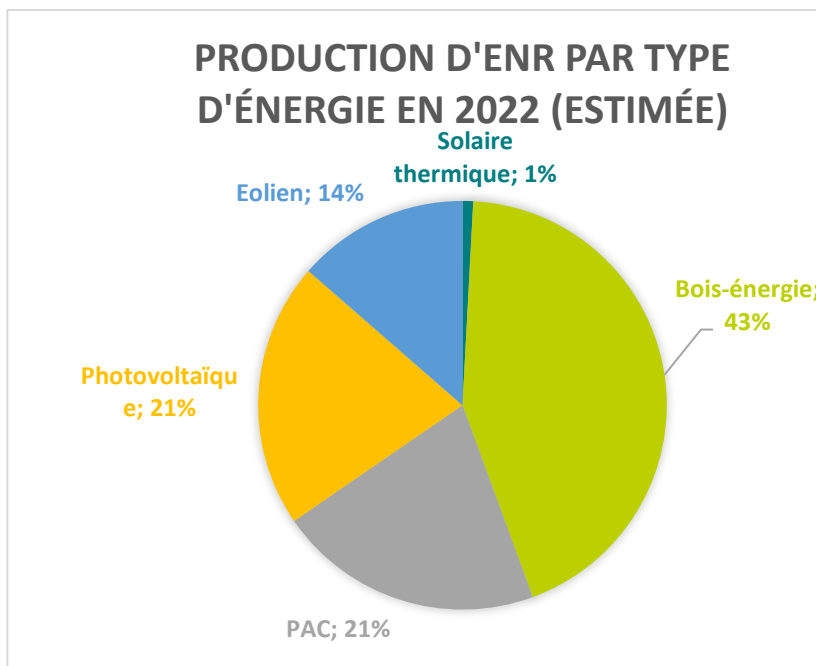
La baisse des émissions de PM₁₀ s'explique par l'amélioration des performances des techniques de dépoussiérage des fours industriels, des chaudières industrielles et résidentielles ainsi que par des motorisations plus performantes grâce à un renouvellement du parc. *(source Air Pays de la Loire)*

*PREPA : plan national de réduction des polluants atmosphériques

6. La production d'énergies renouvelables sur le territoire



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



La production de bois énergie a visiblement été surestimée lors du diagnostic du PCAET sur l'année 2016 : les données BASEMIS® V7 font état d'une production de 37 GWh de chaleur (énergie secondaire) issue de la combustion du bois énergie. Alors que le diagnostic est à 114 GWh, pour un potentiel théorique maximum à 108 GWh.

Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Les grandes ENR électriques présentes sur le territoire :

- **Photovoltaïque au sol :**

Sur le site de l'ancienne mine d'uranium à Gétigné sont installées 2 centrales photovoltaïques au sol :

- En 2014 a eu lieu la mise en service d'un premier site, d'une puissance de 3,7 MWc. Un projet de repowering est en cours d'instruction sur ce site, permettant le remplacement des panneaux photovoltaïques par des plus puissants, afin de monter la puissance installée à 13 MWc, sans consommer plus d'espace.
- Fin 2023, un second site de panneaux photovoltaïques a été raccordé, pour une puissance de 15,4 MWc.

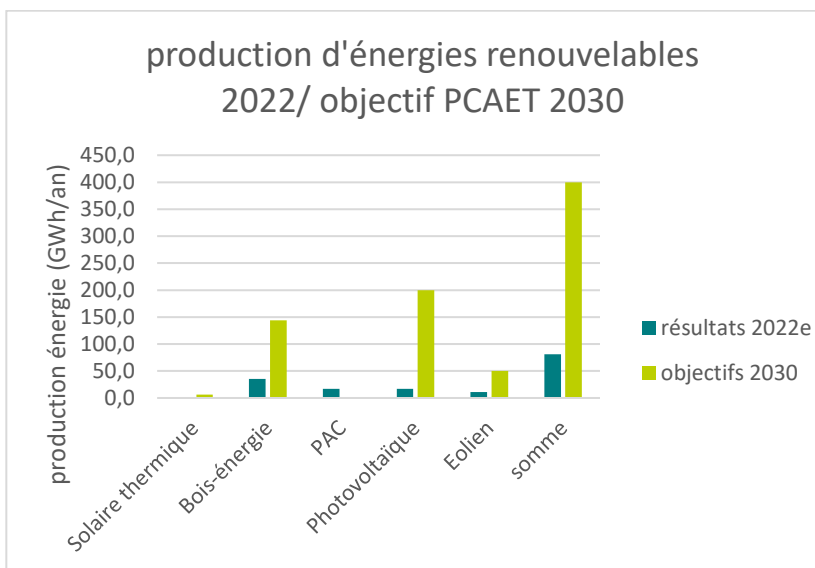
- **Eolien :**

En janvier 2020, un parc de 9 éoliennes a été installé à Boussay, pour une puissance de 7,2 MWc.



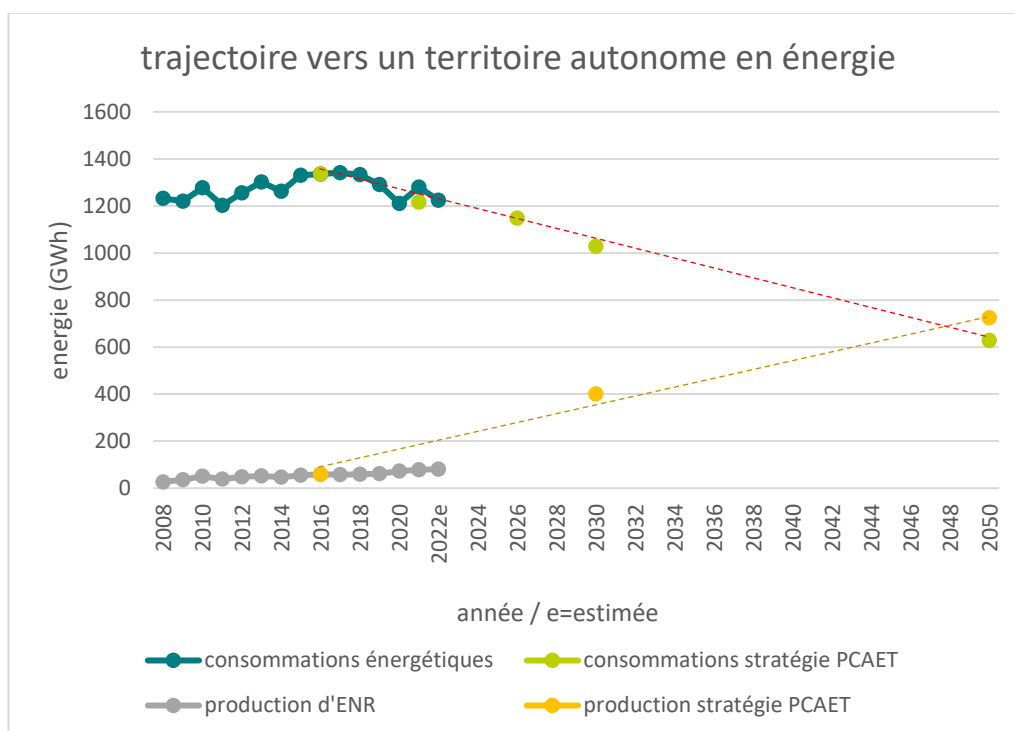
(5 des 9 éoliennes installées à Boussay)

- **Les objectifs du PCAET en termes d'énergies renouvelables :**



Ce calcul diffère si on utilise la directive 2009/28/CE de l'Union Européenne, qui compte dans la production des énergies renouvelables, les énergies primaires (et non secondaires, ce qui change notablement la prise en compte du bois énergie), et la consommation de biocarburants. Dans ce cas de figure, la couverture de nos besoins énergétiques par des ENR serait plutôt à 10%.

En 2022, la consommation d'énergie couverte par la production d'énergies renouvelables était de 6,6%. L'objectif 2030 est de couvrir 42% de nos besoins énergétiques.



LE BILAN DU PLAN D'ACTION DU PCAET

OU EN EST-ON DE NOS 64 FICHES ACTIONS ?

Le travail de bilan des actions a principalement consisté à rencontrer les porteurs d'actions lors d'entretiens individuels pour faire un point d'étape sur les réalisations, les indicateurs, les perspectives à venir.

- Au sein de l'agglomération : les responsables des services concourant au PCAET
- Au sein des communes : les maires, adjoints et DGS. Toutes les communes ont participé à ce bilan

Les actions ont été jugées de façon qualitative en 5 groupes :

- Réalisée
- En cours
- En démarrage
- Non démarrée
- Abandonnée

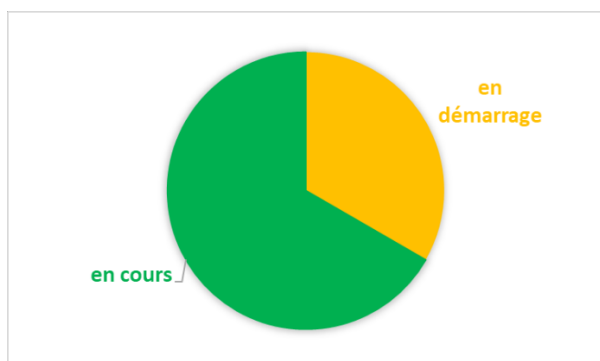
Ce bilan a également été l'occasion de définir des indicateurs mobilisables facilement chaque année. Ce sont essentiellement des indicateurs liés aux actions de l'Agglo qui ont été retenus, afin qu'ils soient plus facilement mobilisables. Certaines actions n'ont pas d'indicateur de suivi, les résultats étant plus qualitatifs que quantitatifs.

Les résultats détaillés pour chaque action, ainsi que les indicateurs de suivi se trouvent dans le rapport annexe de l'évaluation.



(Vignes sur le territoire)

AXE 1: Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire		
Assurer la gouvernance du PCAET	Piloter et évaluer le PCAET	en cours
	Former les élus et les agents	en démarrage
Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des engagements de l'Agglo	Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire	en cours



- Animations auprès des habitants autour de la rénovation énergétique et défi famille.
- Semaine des transitions pour les acteurs économiques

L'Agglo a mis en place avec les communes une commission dédiée au climat et à la transition énergétique, avec un élu représentant de chaque commune. Ces élus ont souvent un rôle transversal dans les différentes commissions communales. Des animations comme la fresque du climat ou l'atelier 2 tonnes commencent également à être organisées au sein des conseils municipaux. Une commune a structuré son programme de développement durable autour d'un agenda 2030, d'autres l'ont en projet.

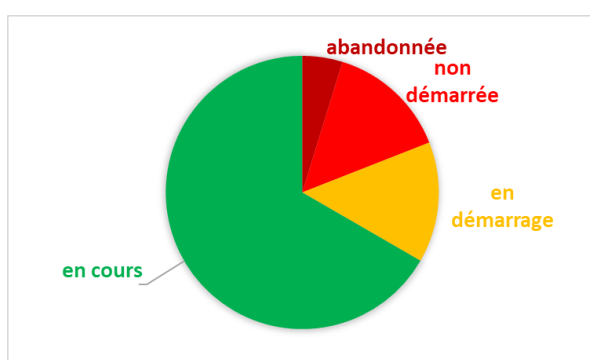
L'Agglo met en œuvre le PCAET depuis son adoption en mai 2021, grâce au recrutement d'une chargée de mission dédiée, et surtout grâce à la mise en œuvre des politiques publiques qui concourent au PCAET : mobilités, habitat, développement économique, cycle de l'eau, déchets, patrimoine, mission CEP (conseil en énergie partagé), communication. Petit à petit, le PCAET devient le socle des politiques publiques ; il est régulièrement évoqué en instance communautaire.

Les actions autour de la formation des élus et agents, ainsi que des animations auprès des acteurs du territoire, se développent :

- Soirée de présentation des 2 rapports du GIEC des Pays de la Loire aux élus du territoire
- Atelier bilan carbone 2 tonnes pour des agents de l'Agglo, puis pour les élus communautaires.

AXE 2: Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité		
Améliorer la performance des bâtiments et de l'éclairage public	Accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments (pilotages des installations et travaux)	en cours
	Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"	en cours
	Assurer le suivi des consommations d'énergie et d'eau	en cours
	Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public	en cours
	Valoriser les dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)	en cours
Développer le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics	Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics	en cours
	Intégrer à la commande publique le recours à l'achat d'énergies renouvelables (biogaz, électricité verte)	non démarrée
Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics	Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur	en démarrage
Réduire l'impact des déplacements des collectivités	Optimiser les déplacements des agents des collectivités	en cours
	Former les agents à l'écoconduite	non démarrée
	Favoriser le recours aux alternatives à la voiture individuelle par les agents	en cours
	Favoriser l'autopartage des véhicules de la flotte des collectivités	abandonnée
	Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact	en cours
	Etudier l'impact de la collecte des déchets ménagers	non démarrée
Développer une démarche d'achats publics durables	Intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics	en démarrage

Préserver la ressource en eau et la biodiversité	Diminuer l'impact sur la ressource en eau	en cours
	Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics	en cours
	Zéro artificialisation des sols pour les projets portés par l'ensemble des collectivités de CSMA	en cours
	Communiquer et sensibiliser à la préservation de la biodiversité	en cours
Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités	Optimiser les usages informatiques et les outils de télécommunication	en démarrage
	Développer la prévention et le tri des déchets	en cours



• **Le Conseiller en énergie partagé :**

La rénovation énergétique du patrimoine public, ainsi que le développement des énergies renouvelables sur ce patrimoine, constituent une volonté forte du territoire depuis des années. Les premières communes ont commencé à être accompagnées par un Conseiller en Energie Partagé dès 2015. Le service était alors porté par le Syndicat Mixte du Scot du Pays du Vignoble Nantais. Au 1^{er} janvier 2023, l'Agglo a créé un service commun « maîtrise de l'énergie », pour les 16 communes et l'agglomération. Le conseiller en énergie partagé a acculturé les collectivités en matière de rénovation énergétique de leur patrimoine, couplé à l'utilisation d'énergies renouvelables, et a réalisé le bilan du patrimoine de chaque collectivité. Les rénovations se font au fil de l'eau, en fonction des programmations dans les communes. Le

CEP accompagne les collectivités dans l'application du Décret tertiaire.

Le CEP est également force de proposition sur les constructions neuves, afin d'emmener les collectivités vers des constructions exemplaires au-delà des normes énergétiques en vigueur. Depuis 2021, 3 constructions E+C- ont vu le jour sur le territoire (un espace jeunes, un pôle enfance, une école), et 3 autres sont programmées (une crèche, un multi-accueil, un groupe scolaire).

Le CEP accompagne également les collectivités sur la recherche de financements (CEE et autres).

• **L'éclairage public :**

Autre poste de dépense énergétique important pour les collectivités, l'éclairage public suit une bonne dynamique de passage en leds, soit via une délégation de compétence au syndicat d'énergie « Territoire d'Énergie 44 », soit via un suivi interne aux communes. Des actions de sobriété entraînant la diminution des amplitudes horaires de l'éclairage nocturne ont également eu lieu dans les communes depuis septembre 2022. La consommation énergétique liée à l'éclairage public sur les 17 collectivités a baissé de 30% entre 2021 et 2023.

- **Les déplacements des agents des collectivités.**

Il faut distinguer dans les déplacements des agents : ce qui relève des trajets travail/ travail, de ce qui relève des trajets domicile / travail.

Pour les trajets travail/ travail, les agents se déplacent à cause des fonctions qu'ils doivent exercer. Il est difficile de réduire ces déplacements. L'Agglo en particulier a pris de nouvelles compétences depuis 2020, qui engendrent des déplacements sur le terrain : le cycle de l'eau, et la voirie / réseaux divers.

Pour les fonctions de bureau le permettant, les agents de l'Agglo continuent à avoir recours à la visioconférence, largement déployée lors du confinement en 2020, limitant ainsi leurs déplacements.

En 2021, l'Agglo, qui emploie 193 agents (chiffre à fin 2023), a adopté un Plan de Déplacement des Administrations, qui traite à la fois des déplacements travail/travail et domicile/ travail, avec la mise en place de :

- Vélos à assistance électrique de service, en plus des véhicules électriques de service
- Offre de co-voiturage
- Forfait mobilité
- Défi mobilité tous les ans

- **L'artificialisation et la biodiversité**

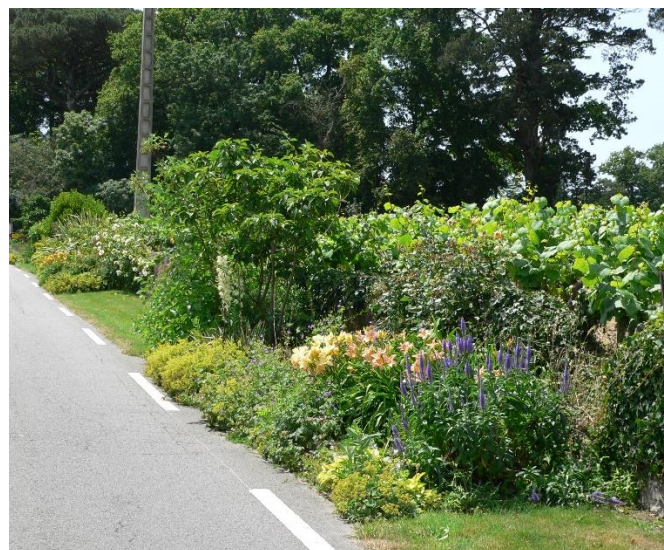
Les nouveaux projets d'équipement des communes et de l'Agglo se feront dès que possible sur terrains déjà artificialisés. Cela est plus difficile dans les extensions de ZAE (zones d'activité économiques). Les communes se lancent également dans des projets de renaturation de cours d'école et de places publiques.

3 communes ont réalisé un atlas de la biodiversité communale. Une 4^{ième} est en cours.

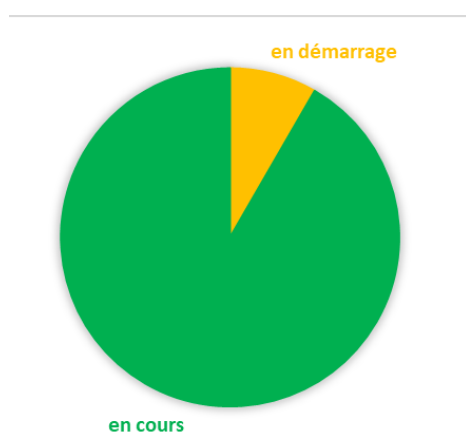
En 2023, le CPIE de Logne Grand Lieu a réalisé pour l'Agglo un portrait de territoire de la biodiversité, portant sur :

- Un inventaire des milieux naturels et de l'aménagement du territoire
- Un recensement des espèces faunistiques et floristiques observées

Concluant que le niveau de connaissance pour les différents groupes taxonomiques faune et flore est globalement faible à l'échelle du territoire, et incitant à la réalisation d'atlas de la biodiversité communale.



AXE 3: Se déplacer sobrement sur le territoire		
Donner leur place aux modes actifs dans les déplacements quotidiens	Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs	en cours
	Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics	en cours
	Intégrer la proximité dans la planification du territoire	en cours
Mailler le territoire dans une logique d'alternatives à la voiture individuelle	Faire évoluer l'offre de transports collectifs	en cours
	Réinterroger les fonctions du réseau routier	En cours
Accompagner les habitants dans leur(s) mobilité(s)	Elaborer un plan de communication	en cours
	Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants	en cours
	Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques	en démarrage
Développer une mobilité décarbonnée	Faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs	en cours
	Développer les espaces de travail partagés	en cours
Structurer la gouvernance	Se donner les moyens de suivre, animer et mettre en oeuvre le Programme Global de Déplacements	en cours
	Animer la politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs	en cours



• **La stratégie mobilités**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Clisson Sèvre Maine Agglo a adopté en 2020 un Plan Global de Déplacement (PGD), document stratégique de planification des déplacements tous modes à l'échelle du territoire.

En 2023, l'Agglo a complété son engagement par l'adoption de sa stratégie mobilités. Ses objectifs : diversifier l'offre de mobilités, faciliter l'intermodalité des déplacements, et prioriser les trajets domicile-travail.

Cette stratégie se décline en 6 axes :

○ **Axe 1 : Faire du vélo un mode de transport du quotidien**

- Développer et sécuriser le réseau cyclable de l'Agglo :

En 2020, en parallèle de son PGD, l'Agglo a réalisé un schéma vélo communautaire. Ce schéma comporte, à horizon 2028, le réaménagement de 70km de voies, et la création de 33km de pistes cyclables. 16.5km ont été aménagés ou créés entre 2021 et 2023, et 24 km seront aménagés ou créés en 2024, soit plus d'un million d'euros d'investissements en 2024.

- Développer l'offre de services autour du vélo :

L'Agglo propose depuis octobre 2022 la location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE), en partenariat avec le service départemental Vélila : 80 VAE standards, et 15 VAE spéciaux (cargo ou longtail). Ce service connaît un vif succès avec 97% de taux de location.

○ **Axe 2 : Développer et encourager le covoiturage**

- Accompagner les employeurs pour stimuler la pratique du covoiturage

L'Agglo finance un programme de 6 mois pour accompagner les employeurs dans la promotion du covoiturage auprès de leurs salariés, via un partenariat avec Karos.

- Déploiement de lignes de covoiturage dynamiques

L'Agglo a lancé en 2023 une étude pour une ligne de covoiturage dynamique sur l'axe Remouillé / Nantes, en collaboration avec la Communauté de Communes de Grand Lieu et Nantes Métropole. L'Agglo s'est également

rapprochée de la Communauté de Communes Sèvre Loire et de Mauges Communauté pour étudier une autre ligne sur 2024.

○ **Axe 3 : Créer un réseau de transports collectifs sur le territoire**

- Mise en service de lignes régulières

Une étude de préfiguration d'un réseau de transports en communs a été réalisée en 2022, puis l'expérimentation d'une navette entre Clisson et Gétigné fin 2022. Cela a abouti à la levée du versement mobilité auprès des employeurs afin de permettre le financement d'une offre de transports collectifs sur l'Agglo. Le 2 septembre 2024 la première ligne Clisson / Gétigné a été lancée, et 2 autres lignes devraient suivre.

○ **Axe 4 : Développer le réseau de lignes régulières Aléop sur le territoire**

- Propositions pour renforcer les dessertes, les cadences des lignes

En 2024 des échanges avec la Région n'ont pas permis d'aboutir à une augmentation du nombre d'allers/ retour de bus Aleop.

○ **Axe 5 : Mise en place de la nouvelle offre de transports à la demande**

- Déploiement de l'offre « transports à la demande » de la Région

L'Agglo a travaillé en collaboration avec la Région et la Communauté de Communes Sèvre Loire à la refonte d'une offre de transport à la demande, sur une plage horaire élargie, toujours avec réservation. Des points d'arrêt ont été aménagés dans chaque commune (les 27 centres villes du Vignoble), mais également dans les parcs d'activité, les aires de covoiturage, les gares et points d'arrêt du réseau Aléop.

○ **Axe 6 : Accompagner les entreprises**

- Un accompagnement de l'Agglo pour l'élaboration de plans de mobilité employeur à destination des entreprises des Parcs d'activité

L'Agglo s'engage auprès des entreprises volontaires dans la réalisation de plans de mobilités employeur à l'échelle de parcs d'activité, au rythme d'un par an. Le premier a démarré fin 2023 sur le Parc d'activités de la Lande Saint Martin.

● **La mobilité en communes :**

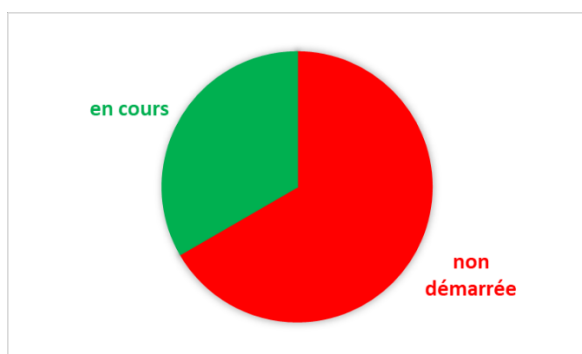
5 communes disposent (ou sont en cours) d'un schéma vélo, ou schéma liaisons douces, ou plan de mobilités. Toutes les communes sont en cours de réflexion sur le réaménagement de leur centre bourg, où les questions de mobilité sont abordées.

De façon générale, toutes les communes se saisissent des opportunités d'aménagement de voirie pour inclure la mobilité douce des vélos et piétons. Des travaux pour ralentir la circulation sont réalisés (plateaux ralentisseurs, chicanes, voie partagée...). Des actions de sensibilisation et d'apprentissage ont lieu dans les écoles.



(navette électrique de la première ligne de transports collectifs)

AXE 4: Améliorer la performance énergétique des bâtiments		
Accompagner la rénovation de l'habitat	Déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique	en cours
	Accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur logement	en cours
	Inciter à la réalisation d'audit énergétique à destination des particuliers	non démarrée
	Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"	non démarrée
	Inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur	en cours
	Valoriser les actions de maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)	non démarrée
Encourager l'éco-construction	Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions (entreprises et habitat)	non démarrée
	Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique	non démarrée
Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaires et industriels	Créer une mission de Conseil en Energie Partagé auprès des entreprises du territoire	non démarrée



- L’Espace Conseil Energie de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique :**

En 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a lancé un programme d’accompagnement à la rénovation énergétique des habitations et du petit tertiaire, en co-financement avec la Région Pays de la Loire : une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.

Ce dispositif met à disposition des habitants des conseillers neutres et indépendants affiliés

France Renov pour les guider dans leurs choix de travaux pour la rénovation énergétique de leur logement. Totalement gratuit pour les habitants, ceux-ci peuvent bénéficier de renseignements par téléphone, puis, si nécessaire, d'un rendez-vous d'une heure avec un conseiller dans une permanence sur une commune de l'Agglo, pour détailler leurs projet, leurs choix techniques, leurs devis, les aides financières mobilisables, etc.. Ces permanences ont lieu sur 4 communes du territoire, au plus proche des habitants.

Les projets de rénovation très ambitieux (plus de 35% de gain énergétique) peuvent également bénéficier gratuitement d'un accompagnement d'un conseiller France Renov à domicile.

Des animations thématiques autour de la rénovation énergétique sont également proposées dans les communes. Chaque commune a ainsi pu bénéficier d'une balade thermique dans son bourg.

Ce dispositif connaît une bonne dynamique auprès des habitants avec des sollicitations en rdv en permanences en progression chaque année.



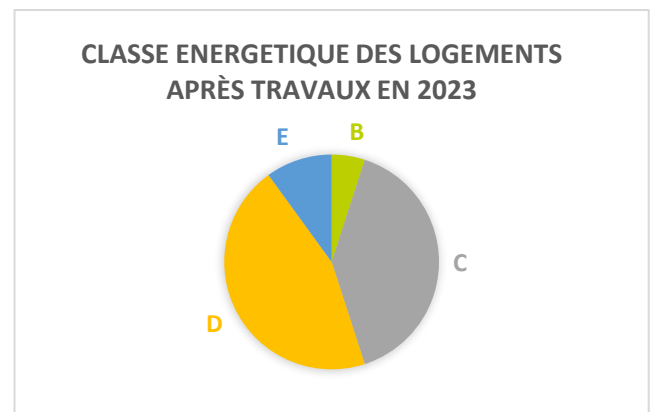
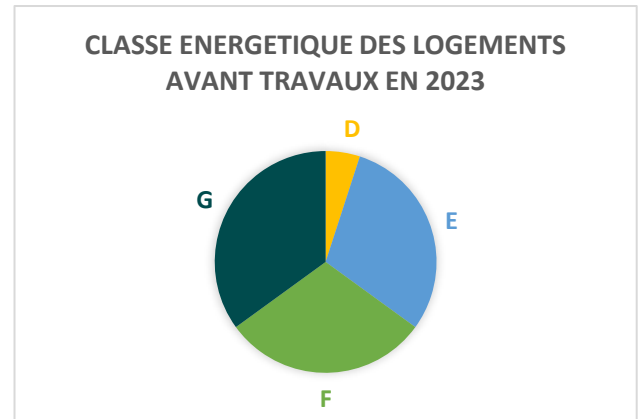
- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH):**

Adopté en 2021, le premier Programme Local de l'Habitat s'engage dans la mise en œuvre d'une politique de l'habitat ambitieuse, et se décline en 5 grandes orientations :

- Anticiper le développement du territoire
- Produire une offre nouvelle
- Conforter la qualité de l'habitat existant
- Mieux accompagner les différents publics
- Suivre et animer le PLH

Parmi les actions mises en œuvre, le lancement d'un Programme d'intérêt général (PIG) vient compléter le dispositif de l'Espace Conseil Energie, avec un programme de réhabilitation énergétique spécifique pour les ménages modestes et très modestes, financé par l'ANAH. Les dossiers déposés doivent prétendre à plus de 35% de gain énergétique.

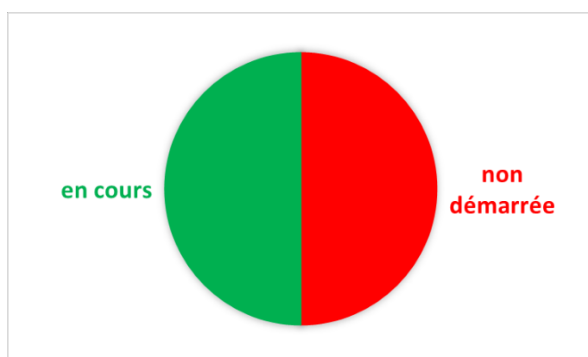
Sur les 19 dossiers déposés en 2023, voici la répartition des étiquettes énergétiques avant/après travaux :



Après travaux, il n'y a plus de logement étiqueté F ou G, avec un saut moyen de 2 étiquettes après travaux.

En 2024, l'Agglo a lancé une étude de préfiguration pour la création d'une maison de l'habitat, qui accompagnerait tous les ménages du territoire dans la rénovation de leur habitation, quelque soit leurs revenus.

AXE 5: Développer et soutenir une économie locale et durable		
Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation durable	Définir un Projet Alimentaire de Territoire	en cours
	Accompagner le changement de pratiques agricoles	non démarrée
Développer une économie circulaire	Développer l'économie circulaire dans les entreprises	non démarrée
	Créer un réseau local dans l'ESS	non démarrée
	Développer le réemploi	en cours
	Poursuivre les actions de réduction des déchets	en cours



• **L'alimentation :**

En 2023, l'Agglo a lancé un diagnostic complet autour de l'alimentation et des circuits courts, dans le but d'étudier les possibilités de développer une alimentation plus « locale ».

Ce diagnostic a été confié conjointement à la Chambre d'Agriculture et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, l'AURAN.

La Chambre d'agriculture a ainsi interrogé tous les agriculteurs (hors viticulture) sur le territoire, pour connaître leurs productions, leurs débouchés, et leur appétence pour les circuits courts.

L'AURAN a interrogé des transformateurs, et réalisé une cartographie des différents modes de distribution alimentaire sur le territoire (les marchés de plein vent, les AMAP, les épiceries, les Grandes et Moyennes Surfaces, ...)

Tous ont été interrogés sur les freins et leviers au développement des circuits courts sur le territoire.

Ce diagnostic a également inclus une enquête auprès des habitants, et un focus groupe.

De ces diagnostics sont ressortis les principaux enjeux du territoire :

- La production et les activités agricoles
- Le développement de la filière alimentaire locale
- L'alimentation et le consommateur local

L'étude se poursuit en 2024 avec la rédaction d'un plan d'actions.

• **Les restaurants scolaires**

Les communes peuvent agir sur l'alimentation des enfants via leurs restaurants scolaires des écoles primaires.

Sur le territoire, 6 sont en régie, et 2 sont en délégation avec des repas cuisinés sur place.

Une attention particulière peut être portée sur la qualité des repas, et sur la recherche de produits locaux.

- **Le réemploi et la réduction des déchets : vers un PLPDMA :**

Clisson Sèvre Maine Agglo est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontaire de prévention des déchets.

Afin de se conformer au cadre légal en vigueur et avec pour priorité la prévention des déchets, la communauté d'agglomération a décidé d'élaborer son PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2024-2030 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.

Le diagnostic du territoire, réalisé en 2022, a été complété en 2023 par une enquête téléphonique auprès des habitants, sur leurs pratiques et attentes en matière de réduction et tri des déchets.

Une démarche de concertation avec les acteurs locaux a été menée en 2023, avec notamment des rencontres et ateliers thématiques, afin de coconstruire le projet de PLPDMA qui devrait être adopté au second semestre 2024.

En attendant ce plan d'action, les actions de réduction des déchets sont menées sur le territoire :

- Conventionnement avec des structures locales du réemploi
- Collecte des déchets alimentaires en points d'apports volontaires
- Sensibilisation des élèves
- Modification du règlement des déchetteries et haltes éco tri afin ne plus traiter des déchets des professionnels (qui doivent utiliser des réseaux de déchetterie professionnelles), et pour inciter les usagers à gérer leurs déchets verts sur place.

- **L'économie circulaire dans les entreprises :**

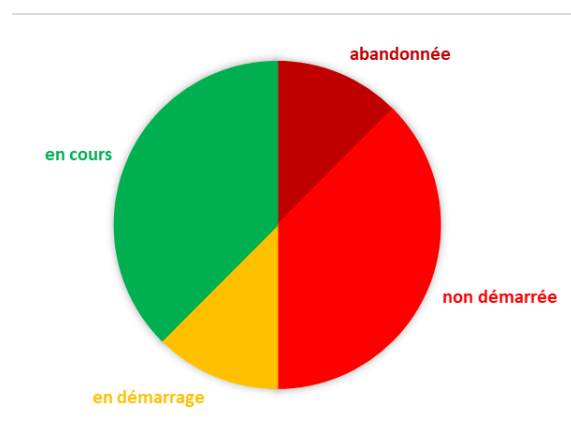
L'Agglo n'a pas retenu dans le plan d'action issu de sa stratégie du développement économique une mission d'EIT (Economie Industrielle et Territoriale) en tant que telle, mais a lancé en 2023 un parcours d'accompagnement plus global. En partenariat avec l'ADEME et Mission Change, l'Agglo a mis en place un « parcours transition écologique » dédié aux Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries.

Le parcours porte sur un accompagnement individuel apprenant de 8 mois sous forme de diagnostic et de premiers pas à la transformation des modèles économiques des entreprises engagées.

Le parcours est composé :

- De temps individuels sur mesure notamment pour la partie diagnostic (comportant une approche climatique et une analyse des limites du modèle compte tenu des risques) et la préparation de la feuille de route (objectifs, plans d'actions, planification, conduite du changement)
- De 4 journées en inter-entreprises pour favoriser l'intelligence collective et les regards croisés entre entreprises sur les parties : comprendre, inspirer, projeter le modèle de demain et planifier/diffuser.

AXE 6: Développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire		
Améliorer la connaissance du potentiel du territoire	Réaliser une étude du potentiel d'énergies local	en cours
	Création d'un comité technique pour la production d'énergie renouvelable	en cours
Favoriser le développement de la production et de la consommation des énergies renouvelables	Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables	en cours
	Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque)	en démarrage
	Accompagner la filière agricole pour le développement de projets de méthanisation	non démarrée
	Favoriser le développement de l'énergie éolienne	non démarrée
	Développer l'énergie hydraulique	non démarrée
	Développer le stockage des énergies renouvelables	abandonnée



couverture de 42% des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables, à horizon 2030, et ce afin de se mettre en conformité avec les objectifs longs termes de la stratégie nationale bas carbone. En 2022, le territoire a couvert à hauteur de 6,6% ses besoins énergétiques.

Afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables, l'Agglo a coordonné pour le compte des communes la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables. Ce schéma a pour finalités de :

- **Le schéma directeur des énergies renouvelables, une étape indispensable pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire :**

- Identifier précisément les sites et potentiels de production par énergie renouvelable, par cible et par commune,
- Définir une stratégie de développement partagée sur le territoire, à court et moyen terme (5 à 10 ans selon les typologies de projets)
- Identifier les modes de gouvernance pouvant être portés, en fonction des projets.

Lors de l'élaboration du PCAET, un des objectifs que se sont fixés les élus est la

L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du

potentiel de chaque commune sur chaque énergie renouvelable (sur son patrimoine communal) :

- Photovoltaïque (centrale au sol, sur toiture, en ombrière)
- Éolien
- Chaleur (bois énergie, réseau de chaleur, géothermie)

Et à une première priorisation des sites potentiels.

Par la suite, des études de préfaisabilité permettront d'affiner le potentiel réel présent sur chaque commune, ainsi que sur le patrimoine de l'Agglo.

Il est à noter que le territoire est très majoritairement sous l'emprise du radar militaire de Corcoué sur Logne, ne permettant pas le développement de l'éolien en dehors des communes de Boussay et d'une partie de Gétigné.

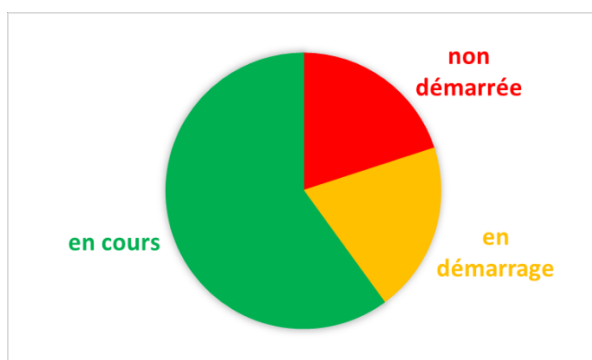
Les 2 énergies qui n'ont finalement pas été étudiées dans le schéma directeur sont :

- La méthanisation. Pour que ce type de projet voit le jour, il faut qu'un collectif d'agriculteurs se manifeste. Une réunion d'information avait été organisée dans une commune avec un fort potentiel d'intrants, mais sans succès. Les élus ont décidé d'attendre qu'un projet émerge des agriculteurs.
- L'hydroélectricité. Le potentiel hydraulique sur la Sèvre a été jugé trop faible pour déclencher une véritable étude de faisabilité. Néanmoins 3 projets ont émergé dans les communes. Ces projets sont à relier à un enjeu patrimonial de conservation /restauration de moulins.



(Première centrale photovoltaïque de l'Ecarpière à Gétigné)

AXE 7: Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique		
Préserver la ressource en eau	Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau	en cours
	Encourager la récupération d'eau par les habitants	non démarrée
	Favoriser l'infiltration de l'eau	en cours
Préserver la biodiversité et développer la séquestration carbone	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	en démarrage
	Développer l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts publics	en cours



• **Les prises de compétence eau par l'Agglo :**

L'Agglo exerçait déjà la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et Assainissement non collectif avant 2020. Dans le cadre de la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2020, l'agglomération assume désormais de nouvelles compétences. Les compétences de la communauté d'agglomération sont aujourd'hui les suivantes en matière de cycle de l'eau :

- l'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- les eaux pluviales urbaines

En quelques chiffres, le cycle de l'eau peut se caractériser ainsi :

- L'assainissement collectif : 440 km de réseau, 31 stations d'épurations (STEP)
- L'assainissement non collectif : 4560 installations à l'échelle des 16 communes
- Les eaux pluviales : 288km de réseau estimé et 90 bassins de rétention.
- L'eau potable : 780 km de réseau de distribution, pour 25 000 abonnés.

Depuis 2020, le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré des communes à l'Agglo (ouvrages, canalisations...).
- Mettre en place et structurer une gestion patrimoniale efficiente
- Préserver le milieu naturel en limitant le nombre de débordements via la réhabilitation de conduites, la suppression des réseaux recueillant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, la suppression des branchements non conformes chez les particuliers
- Réviser ou mettre en place des zonages d'assainissement et d'eau pluviale cohérents avec les PLU des

communes, et contribuer à la définition d'une stratégie communautaire d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de l'assainissement collectif, le service évalue les rejets des eaux usées dans les cours d'eau (en cas de fortes pluies), afin d'améliorer la qualité des cours d'eau. Le service met en œuvre des travaux pour limiter les rejets d'eau brute aux cours d'eau.

Le service suit également la qualité des rejets des stations d'épuration dans les cours d'eau, et travaille avec ses exploitants et la DDTM à maintenir leur conformité.

Les actions notables sont déjà en cours :

Depuis 2020/2021, les travaux sur les Stations d'épuration ont porté sur :

- L'extension de la station de Gorges
- Le renouvellement de la station de Pont de l'Ouen de Haute Goulaine
- Le renouvellement de la station du Plessis Renard à Haute-Goulaine:
- Le renouvellement de la station de Remouillé
- Le transfert de la station d'épuration de la Gausserie à la Planche vers la station d'épuration du bourg

Des travaux sur le réseau de canalisations du quartier Fief des Pommiers à Clisson ont permis de séparer les eaux usées des eaux pluviales.

En 2023, le service a lancé un schéma directeur des eaux usées, ainsi que des eaux pluviales urbaines et non urbaines à l'échelle de l'Agglo et des communes, puis lancera début 2025 un schéma directeur de l'eau potable, l'objectif de ces schémas étant d'avoir une vision stratégique sur 10 ans de tous les travaux à réaliser, sur la gestion du patrimoine.



(STEP du territoire)

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, 50% des installations chez les particuliers sont conformes. L'objectif fixé à la fin du mandat est d'atteindre les 60% de conformité du parc, afin de diminuer les rejets diffus au milieu naturel. Ainsi, les mesures suivantes se sont développées en 2022 puis ont été véritablement opérationnelles en 2023 :

- Augmentation de la fréquence de contrôles pour les installations non conformes : tous les ans pour les usagers ne disposant pas d'installations, tous les 4 ans pour les usagers ayant un dispositif présentant des risques pour la santé et l'environnement
- Recrutement de 3 techniciens supplémentaires de la cellule contrôle de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Mise en place de pénalités financières pour les usagers ne disposant pas d'installations ou suite à une vente immobilière, pour contraindre à la réhabilitation

En réponse à l'action inscrite au PCAET de mise en place d'une politique globale de gestion de la quantité d'eau, l'Agglo délègue cette compétence aux syndicats de bassins versants, via le versement d'une participation à leur fonctionnement.

Les 3 syndicats de bassin versant dont dépendent le territoire ont chacun lancé des études HMUC:

- Hydrologie: des cours d'eau => la quantité
- Milieu: pression sur le milieu => la qualité
- Usage: les conflits d'usage
- Climat: baisse des débits d'eau, période d'étiage

Le but étant d'arriver à un plan d'action par bassin versant. Il est à noter que notre territoire étant à l'aval de tous les cours d'eau, les actions structurantes ont lieu plutôt à l'amont de ces cours d'eau, c'est-à-dire en tête de bassins.

- **La gestion des eaux de pluie à la parcelle en communes :**

Quelques communes se saisissent de la gestion de l'eau de pluie en instaurant soit en révision ou modification de leur PLU, soit dans des règlements spécifiques (ZAC, lotissement), la gestion des eaux pluviales à la parcelle, via :

- la récupération d'eau de pluie,
- la non-imperméabilisation de certaines surfaces comme les places de parking

- **Plantation de haies et écopâtûrage**

4 communes font état de replantation de haies sur des terrains privés d'agriculteurs. La moitié des communes ont instauré au moins une zone en écopâtûrage.



(La Moine à la Garenne Valentin)

GOUVERNANCE ET PERSPECTIVES

1. Le bilan du rôle de coordinateur

- **Une Vice-Présidence dédiée**

En septembre 2020, Didier Meyer, Vice-Président de Clisson Sèvre Maine Agglo, a reçu délégation de la Vice-Présidence du climat et de la transition énergétique.

M. Meyer participe aux instances de décisions de l'Agglo à savoir le Conseil Communautaire et le Bureau Communautaire.

M. Meyer travaille en collaboration avec les autres Vice-Présidents en charge de l'économie, des mobilités, des déchets, de l'habitat, du cycle de l'eau, et a pris une part active à l'élaboration du projet de territoire.

Les différentes actions lancées sont présentées en Bureau Communautaire à l'ensemble des Vice-Présidents.

M. Meyer représente également Clisson Sèvre Maine Agglomération au titre du PCAET dans les instances telles que la Région, le Département, et les services de l'Etat.

- **Une Commission thématique communautaire dédiée**

Une commission thématique communautaire a été instaurée. Composée de 32 élus communaux (1 titulaire et 1 suppléant par commune), elle permet aux élus d'échanger sur les projets portés par l'Agglo, en donnant leur avis et en coconstruisant certains dossiers.

Cette commission se réunit en moyenne 8 fois par an.

- **Absence d'instance citoyenne**

Il n'y a pas d'instance citoyenne, visant à mobiliser les citoyens sur les enjeux et la mise en œuvre du PCAET.

En outre, il n'existe pas d'outil de gouvernance visant à suivre et encourager la déclinaison de ce plan dans les politiques communales du territoire.

2. Moyens humains et financiers :

Clisson Sèvre Maine Agglo possède dans son équipe une chargée de mission PCAET - transition énergétique. Recrutée à temps plein juste après l'approbation du PCAET mi-2021, elle pilote en direct le démarrage d'actions liées au PCAET (par exemple : création d'une PTRE, réalisation d'un Schéma directeur des ENR, réalisation d'un diagnostic alimentation), avant que ces sujets ne soient repris par les services communautaires.

Mis à part ce poste, il est difficile d'estimer le budget et les moyens humains mis en œuvre pour le PCAET, car les actions sont gérées directement par les différents services, et ces dépenses sont ventilées par service: mobilités, habitat, déchets, développement économique, cycle de l'eau, maîtrise de l'énergie, communication, patrimoine de la collectivité.

3. Bilan global des freins et leviers à l'action locale :

Des dynamiques positives sont en œuvre, dans le domaine des mobilités, de l'eau, des déchets, de la biodiversité, de l'habitat, et de la rénovation énergétique du patrimoine public, que ce soit au sein de communes ou de l'Agglo.

L'ensemble des politiques publiques portées par les communes ainsi que celles portées par l'Agglo intègrent globalement les enjeux de la transition énergétique et environnementale.

Cette évaluation a démontré que les sujets du PCAET se retrouvent dans les projets communaux. Des facteurs externes (crise climatique, crise énergétique) ont eu un impact sur l'engagement des communes dans la mise en œuvre d'actions.

Les indicateurs d'impact (consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre) sont sur un tendanciel conforme aux objectifs 2030, mais risquent de stagner si les 17 collectivités ne donnent pas un nouvel élan aux actions sur le territoire.

L'atteinte des objectifs en termes de réduction des consommations d'énergie nécessite la massification des rénovations énergétiques des bâtiments publics et du parc privé, l'accélération des projets de mobilité alternative à la voiture individuelle et la modification en conséquence des comportements de déplacements. Ce sont là des contraintes structurelles, qui ne sont pas propres au territoire.

La production d'énergies renouvelables est quant à elle très en deçà des objectifs. Le travail sur le schéma directeur des énergies renouvelables a ouvert des perspectives de potentiel de production sur le patrimoine des

collectivités, mais qui ne suffisent pas à atteindre les objectifs. Les contraintes réglementaires sur l'éolien notamment freinent son développement.

Les principaux freins pour accélérer la transition énergétique et environnementale identifiés sont les suivants :

- Le PCAET a été rédigé essentiellement en 2019 sous le précédent mandat, et validé en mai 2021 sous le nouveau mandat. Cette période d'élaboration puis de validation à cheval sur 2 mandats a nécessité tout un temps de pédagogie, d'acculturation des élus du nouveau mandat au PCAET. Le projet de territoire qui a suivi a permis de prioriser certaines actions du PCAET. 2022 a été une année de maturation (conventions, diagnostics, études), avant de développer de façon plus conséquente les actions à partir de 2023.
- Les moyens humains et financiers alloués à la conduite de projets à impact pour le territoire restent insuffisants à la fois au sein des communes et de la communauté d'agglomération.
- Après 3 ans de mise en œuvre des actions du PCAET, il semble important de remobiliser l'ensemble des acteurs autour du PCAET afin de rappeler les objectifs fixés à horizon 2030 et continuer à se mobiliser collectivement.

4. Les 3 ans à venir du PCAET actuel :

La seconde partie du PCAET se concentrera principalement sur les actions à impact déjà engagées au sein des 17 collectivités :

- Le déploiement des énergies renouvelables sur tout le patrimoine public
- Les mobilités intra et inter communales
- La rénovation énergétique de l'habitat et du patrimoine public
- L'alimentation
- Le cycle de l'eau

5. Les perspectives et évolutions du prochain PCAET :

- **Des domaines d'action à renforcer :**

Certains domaines d'action sur le territoire pourraient à l'avenir faire l'objet d'une meilleure mobilisation dans la future révision du PCAET en 2027, et de fiches action spécifiques, pour répondre aux enjeux du territoire :

- Le cycle de l'eau
- La biodiversité
- La qualité de l'air extérieur

- **Une gouvernance à repenser et une animation à dynamiser**

- La mise en œuvre de COPIL annuels ou une présentation annuelle des

résultats en instance communautaire pourrait être organisée.

- La mise en place d'une instance citoyenne pourrait être testée.
- La mise en place d'une gouvernance pour encourager la déclinaison du PCAET dans les politiques publiques communales pourrait être envisagée.

- **Des objectifs à actualiser et des indicateurs à définir**

- Des évolutions réglementaires imposent de rendre plus ambitieux certains objectifs (SNBC*, PPE**)
- Les objectifs de développement des ENR pourraient être revus en fonction du potentiel identifié sur le territoire lors du schéma directeur des ENR.
- Des indicateurs de référence pour mesurer et prioriser les actions à impact devraient être établis.

* SNBC : stratégie nationale bas carbone

**PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie



Plan Climat Air Énergie Territorial

Pour contacter l'Agglomération :
Clisson Sèvre et Maine Agglo
Vous accueille de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

13 rue des Ajoncs
Tél. 02 40 54 75 15
accueil@clissonsevremaine.fr

> www.clissonsevremaine.fr